

PV VILLE DE GRAVELINES

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 02 AVRIL 2025**

- *Présentation par XTC-ORANO - Etat d'avancement du projet*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- 1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 26 Novembre et 18 Décembre 2024
- 2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°s 2024/166 à 2025/053)

A. PERSONNEL COMMUNAL :

- 3. Création des emplois permanents
- 4. Autorisation de recrutement d'agents vacataires
- 5. Organisation du temps de travail des agents – protocole relatif au temps de travail – Actualisation

B. ADMINISTRATION GENERALE :

- 6. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre **POINT RETIRE**
- 7. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
- 8. Conseil Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
- 9. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
- 10. Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes - Désignation d'un membre **POINT RETIRE**
- 11. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres **POINT RETIRE**
- 12. Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public **POINT RETIRE**
- 13. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Etat des travaux 2024

C. MARCHES PUBLICS :

- 14. Conventions constitutives d'un groupement de commande entre la Ville de Gravelines et le Centre Communal d'Action Sociale – Fourniture de consommables jetables pour la restauration et les réceptions – Fourniture de papeterie – Fournitures administratives pour les services municipaux – Fourniture de boissons et vaisselles écologiques jetables

D. VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE :

- 15. Bilan du Fonds d'Actions Citoyennes – année 2024

E. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :

16. Modification du règlement intérieur du centre artistique et culturel François Mitterrand
17. Remise de prix - Médiathèque Municipale

F. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

18. Interventions de la Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse dans les collèges de la commune

G. TRAVAUX - AMENAGEMENT :

19. Fin du service commun d'instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes
20. Projet urbain MarinAa – Transfert de concession et apport du foncier en nature
21. Projet urbain MarinAa – Rétrocession des espaces verts et du réseau d'éclairage public
22. Projet urbain MarinAa – Dénomination de voirie

H. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

23. Bilan 2024 des acquisitions et cessions immobilières
24. Servitude Ville/Enedis – Parcelle AN n°148
25. Servitude Ville/RTE – Parcelles cadastrées section AB n°s 15, 16, 18 et 19 à Saint-Georges-sur-l'Aa
26. Vente au Groupe Pichet – Parcelles AY n°s 70p, 71p et 72p
27. Vente à Flandre Opale Habitat – Parcelle AX n°289p – Retrait de la délibération du 21 Mars 2024
28. Vente à Monsieur Demmestère – Immeuble 39 rue de Dunkerque

I. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :

29. Acquisition d'un chariot élévateur au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme
30. Convention cadre 2022-2024 de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Avenant n°4

J. ACTION SOCIALE :

31. Rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité – Année 2024

K. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

32. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025

➤ ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE :

33. Avis sur le projet des Sociétés XTC New Energy et Orano pour la construction et l'exploitation de trois usines de batteries et son projet de raccordement au réseau de transport d'électricité

L. INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous, notre benjamine étant absente, je vais demander à notre benjamin Modou FALL de bien vouloir procéder à l'appel, merci.

(Monsieur FALL procède à l'appel)

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLL, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain MERLEN, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme BLEUEZ,
Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr DEVOS,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFROUIT,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire : Merci Modou FALL. Didier LIARD remplacera Angélique FAVRESSE, démissionnaire au sein de notre conseil municipal. Monsieur LIARD qui s'est excusé également. Sans plus tarder le quorum étant atteint nous pourrons délibérer valablement. Je suspens la séance pour accueillir les chefs de projet de l'opération XTC ORANO prévue sur les communes de Gravelines et de Loon-Plage.

(Suspension de séance)

- **Présentation par XTC-ORANO - Etat d'avancement du projet**

(Reprise de la séance)

Monsieur le Maire : Bien je réouvre la séance mes chers collègues, une séance vous le verrez, assez légère, assez synthétique. Il me semblait important que nous puissions avoir ce temps d'échange sur XTC ORANO. Bien évidemment vous dire que la saison carnavalesque bat son plein, elle se passe bien, l'affluence est forte, je m'en réjouis. Place à la bande des Pêcheurs de ce samedi 5 avril, démarrage à la Porte aux Boules en fin de matinée vers 11 heures avec un barbecue, un concert des Zoul'Huttes, un départ de la bande, nos amis de la Patate, bref tout le monde sera là pour cette bande des Pêcheurs qui sera donc suivie bien évidemment du Bal des P'tits Baigneurs. Plus tard, ce sera le repas carnavalesque de la Team Loisirs du Polder le 12 avril et ce sera le temps des enfants le 13 avril, carnaval enfantin avec nos amis des Zigomards qui organiseront comme chaque année le Bal des P'tits Mousses. Il faut se féliciter de cette belle dynamique carnavalesque. Je remercie du fond du cœur tous les bénévoles qui servent dans les bars toute la nuit, qui nettoient, nos services municipaux aussi qui sont vraiment à la tâche... Le lendemain matin la Place est quand même impeccable, je peux vous dire qu'en la quittant elle ne ressemble pas à celle qu'on retrouve le matin. Donc c'est vraiment très bien suivi, je voudrais saluer les services municipaux mobilisés au côté des associations, les commerçants aussi pour eux c'est un moment très fort, un moment clé entre le Marché de Noël et la saison estivale, c'est un moment un peu charnière pour eux, les cafetiers restaurateurs donc c'est tout à fait judicieux.

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire : Sans plus tarder, il nous faut désigner notre secrétaire de séance, si celle-ci en est d'accord, je vous propose de continuer dans la même perspective en nommant Christelle DENEUVILLE comme secrétaire de séance, félicitations.

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 26 Novembre et 18 Décembre 2024 :

Monsieur le Maire : Il nous faut donc approuver les procès-verbaux des conseils municipaux des 26 novembre et 18 décembre, oui cela fait déjà plus de 3 mois qu'on ne s'est pas vu dans cette configuration du conseil municipal. Nous avons voté notre budget municipal en décembre 2024, tout le monde ne l'a pas fait, je suis content que nous l'ayons fait car finalement cela permet d'avancer, de dérouler et puis le cas échéant de rajouter des crédits d'investissement, ce que nous avons pu faire avec cette décision de la CUD de nous compenser finalement, vous vous souvenez de ce prélèvement du « Dilico » de 1 200 000 €, et bien ce prélèvement va nous être rendu si je puis dire par la CUD, du moins c'est toute une gymnastique comptable. On va donc récupérer 1 200 000 € qu'on va pouvoir réaffecter sur des opérations d'investissement, on a pu échanger, j'aurai l'occasion de vous lister ces opérations que nous n'avions pas pu initialement inscrire au budget. Je pense par exemple, il y en a une quinzaine, au centre équestre avec la réalisation de cet équipement qui nous est demandé, Monsieur l'Adjoint aux Sports, de carrières, telle est l'expression consacrée, un investissement quand même de 350 000 € que nous allons pouvoir faire, qui n'était pas forcément prévu au départ, plus toute une série d'actions dans les quartiers, des réalisations de parkings ici ou là, des aires de stationnement

sur Petit-Fort notamment... 1 200 000 € on peut quand même rajouter un certain nombre d'opérations, après il faut quand même que les services soient à la manœuvre, car il n'y a pas que voter les crédits, il faut aussi exécuter et réaliser les opérations dans les délais, tel est l'objectif des prochains mois de la Direction Générale des Services. Il nous faut donc approuver les procès-verbaux.

2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°s 2024/166 à 2025/053) :

DM2024-166	Contrat de prêt à usage ou commodat - Ville/ Association « La Sentinelle » - Immeuble bâti cadastré AA 37 sis 950 rue du Guindal à Saint Georges sur l'Aa
DM2024-167	Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Association Gravelines Basket ESLA - Salle Annexe Norbert Merlen
DM2024-168	Renouvellement bail à ferme - Ville/M et Mme Christophe BERNARD - Parcelles cadastrées Section B n°2870 et 2729 et A n°2175
DM2024-169	Dépôt du permis de construire préalable à la réalisation des travaux de construction du Pôle Basket du nouveau Sportica
DM2024-170	Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Le Comité Local des Rives de l'Aa du Secours Populaire Français - Salle de Sports des Huttes - Place Paul Lefranc - Année 2025
DM2024-171	Musée du dessin et de l'estampe originale - Vente de carnets à esquisse décorés
DM2024-172	Attribution de marchés à procédure adaptée du 03/12/2024 - Désamiantage, déconstruction et dépollution Sportica
DM2024-173	Attribution de marchés à procédure adaptée du 03/12/2024
DM2024-174	Contrat de prêt - 1 000 000,00 € - LA BANQUE POSTALE
DM2024-175	Echange de chevaux - Ville/Poney Club d'OFF KILLEA'S PRIDE - KILDUFF BLAZING SOX
DM2024-176	Mise à disposition de matériel - Association USG Char à Voile/Ville - Cérémonie Terre de champions
DM2024-177	Mise à disposition de matériel - Association Gravelines Basket Féminin/Ville - Cérémonie terre de champions
DM2024-178	Mise à disposition de matériel - Association Gravelines Aviron/Ville - Cérémonie Terre de Champions
DM2024-179	Mise à disposition de matériel - Association GGVLS/Ville - Cérémonie Terre de Champions
DM2024-180	Bail Professionnel - EPSM des Flandres 2 cabinets médicaux et parties communes sis 79 Avenue Léon Jouhaux
DM2024-181	Convention d'occupation du domaine public - Ville/Association USG Badminton - Salle Annexe Merlen sis 18 Boulevard de l'europe à Gravelines
DM2024-182	Subrogation des contrats de bail - CCAS vers VILOGIA HOLDING - Locaux au BEGUINAGE
DM2024-183	Bail précaire - COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES/Ville - Locaux 29 Rue de Dunkerque

DM2024-184	Réhabilitation de la Cuisine Centrale "LA CADETTE" - Lot n°1 : Démolitions - Gros œuvre étendu - VRD - Acte modificatif 1 : VUYLSTECKER & FILS
DM2024-185	Réhabilitation de la Cuisine Centrale "LA CADETTE" - Lot n°2 - Menuiseries extérieures - Serrurerie - Acte modificatif 1 : France VERRE
DM2024-186	Réhabilitation de la Cuisine Centrale "LA CADETTE" - Lot n°4 : Cloisonnement isothermique - Acte modificatif 1 : DE GRAEVE
DM2024-187	Réhabilitation de la Cuisine Centrale "LA CADETTE" - Lot n°5 : Equipements de cuisine - Acte modificatif 1 : HENRI DEHONDT
DM2024-188	Réhabilitation de la Cuisine Centrale "LA CADETTE" - Lot n°8 : Production de froid - Acte modificatif 1 : DE GRAEVE
DM2024-189	Convention d'occupation du domaine public - Ville/Association ATOUTS VILLE - Equipements sportifs - 2025
DM2024-190	Vente de 3 chevaux à Mme Nathalie LALOUETTE
DM2024-191	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - USG Billard/Salle Tarlin 2025
DM2024-192	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Ville/Association Basket Club Maritime Gravelines-Grand-Fort - Salle Norbert MERLEN
DM2024-193	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Gravelines Aviron/PAarc des Rives de l'Aa
DM2024-194	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Ville/Gravelines Aviron - PAAVILLON - 41 Rue du Guindal - 2025
DM2024-195	Convention d'occupation du domaine public - Ville/Département du Nord - Protection Maternelle et Infantile - 36 Boulevard des Sculpteurs
DM2025-001	Règlement d'honoraires – KERAS AVOCATS – SPORTICA
DM2025-002	Règlement d'honoraires – KERAS AVOCATS – SPORTICA
DM2025-003	Marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du Pôle Basket Sportica Nouvelle Génération – Acte modificatif n°4 - regroupement FERRIER-MARCHETTI STUDIO (MANDATAIRE) SOCKEEL ARCHITECTES/DUCKS SCENO/BOLLINGER+GROHMAN SARL/SA BERIM/SARL AGI2D/CREIOM/PEUTZ & Associés
DM2025-004	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Gravelines Volley Ball/PAarc des Rives de l'Aa
DM2025-005	Contrat de prêt à usage ou commodat - Ville/ETAT – PREFECTURE Zone de défense Nord - Emprise non bâtie base de Char à Voile – 27 Rue de la Chapelle - Caméra pour la surveillance de la Côte
DM2025-006	Bail Commercial – BIOPATH Hauts de France Nord - Lot 12 – COPROPRIETE CENTRE COMMERCIAL DU POLDER
DM2025-007	Adhésions de la Commune à diverses Associations - Renouvellement
DM2025-008	Vente d'une tondeuse RUBI R35 à M. Thomas PETIT
DM2025-009	Prestations de surveillance et de sécurisation de 3 sites - Acte modificatif 1
DM2025-010	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - USG Cyclotourisme/PAarc des Rives de l'Aa - 2025
DM2025-011	Convention d'occupation du domaine public - Ville/Association USG Basket Féminin - Salle Annexe MERLEN - 18 Boulevard de l'Europe

DM2025-012	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Héritages Maritime et Fluvial des Rives de l'Aa/PAarc des Rives de l'Aa - 2025
DM2025-013	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association Sportive de Canicross de la Côte/Maison de la Nature - 2025
DM2025-014	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association Sportive de Canicross de la Côte/PAarc des Rives de l'Aa - 2025
DM2025-015	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association Gravelines TRIATHLON/PAarc des Rives de l'Aa - 2025
DM2025-016	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association Gravelines ATHLETISME/PAarc des Rives de l'Aa - 2025
DM2025-017	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Association Gravelines Grand-Fort VOILE LEGERE SPORTIVE/PAarc des Rives de l'Aa - 2025
DM2025-018	Attribution de marchés à procédure adaptée - Acquisition de véhicules neufs
DM2025-019	Convention d'occupation du domaine public – Club de Plongée de l'Aa GESLA/PAarc – 2025
DM2025-020	Convention d'occupation du domaine public – Ligue Régionale de TRIATHLON Hauts de France/PAarc – 2025
DM2025-021	Convention d'occupation du domaine public – Ligue Régionale de TRIATHLON Hauts de France/Maison de la Nature – 2025
DM2025-022	Convention d'occupation du domaine public – Espace Santé du Littoral/PAavillon – 2025
DM2025-023	Convention d'occupation du domaine public – Ligue Régionale d'Aviron Hauts de France/PAarc – 2025
DM2025-024	Convention d'occupation du domaine public – Ligue Régionale d'Aviron Hauts de France/PAavillon – 2025
DM2025-025	Convention d'occupation du domaine public – Association EVODRIVE/PAarc – 2025
DM2025-026	Convention d'occupation du domaine public – SDIS du Nord/PAarc – 2025
DM2025-027	Déplacement d'un ensemble de modulaires préfabriqués - Acte modificatif 1
DM2025-028	Marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux Groupement Ville de Gravelines/Régie Gravelinoise des Équipements de Sports et de Loisirs - Lot 1 : Piscine Municipale de la Ville de Gravelines, Sportica et Maison de Quartier de Petit-Fort-Philippe - Acte modificatif 2
DM2025-029	Demande de subvention à l'ETAT pour la végétalisation des cours d'écoles des Cygnes du Bois d'Osier au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2025
DM2025-030	Convention d'occupation temporaire Piscine Municipale route de Bourbourg - Ajout de EPSM des Flandres
DM2025-031	Contrat de location Ville/ DELASSUS Julie et HERREWYN Marion - Infirmières - Cabinet n°1 - 4 Rue du Collège Gravelines
DM2025-032	Dépose, Fourniture et pose d'une main courante, Fourniture et pose d'un pare-ballons - Acte modificatif n°1

DM2025-033	Attribution d'un marché à procédure adaptée - Mission d'Assistance et de conseil - Aide à la décision dans le cadre d'une recapitalisation d'une SEM
DM2025-034	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Gendarmerie Maritime PSMP CALAIS - PAarc des Rives de l'Aa - Année 2025
DM2025-035	Résiliation - Bail professionnel Centre Hospitalier de Calais - Cabinet n°4 - Immeuble 4 Rue du Collège - Gravelines
DM2025-036	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Association Gravelines Natation - PAarc des Rives de l'Aa - Année 2025
DM2025-037	Mise à disposition de véhicule BCM GG Section Jeunes/Ville
DM2025-038	Mise à disposition de véhicule USG Football/Ville
DM2025-039	Règlement d'honoraires – KERAS AVOCATS – Sinistre SPORTICA
DM2025-040	Musée du dessin et de l'estampe originale - Dons d'œuvre - Mise à jour de 2010 à 2021
DM2025-041	Attribution d'un marché à procédure adaptée - Travaux d'assainissement et sécurisation de la Caserne Huxelles
DM2025-042	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Cuisine Centrale - Acte Modificatif n°2 : Groupement B.E. Batitech/Atelier 19/LGI Structure Concept
DM2025-043	Réhabilitation de la cuisine centrale "la cadette" - Lot 1 : Démolitions - Gros œuvres étendu - VRD - Acte Modificatif 2 : VUYLSTECKER & Fils
DM2025-044	Prestations de gardiennage et de sécurité du site de Sportica - Résiliation - EVENT SECURITY
DM2025-045	Mise à disposition de tablettes par l'Association Atouts Ville
DM2025-046	Résiliation - Convention d'occupation temporaire du domaine public du PAarc des Rives de l'Aa - Ville/Société "Enjoy the Game Gravelines"
DM2025-047	Contrat de prêt à usage ou commodat - Ville/Association "Les P'tits Baigneurs" - Box de stockage au sous-sol de la salle des sports du Polder
DM2025-048	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Gendarmerie Maritime PSMP Dunkerque - PAarc des Rives de l'Aa - Année 2025
DM2025-049	Résiliation - Contrat de prêt à usage ou commodat - Ville/Association "Gravelines Rugby Club Maritime" - Ferme Decarpentrie et une partie de la dépendance sise rue des 3 fermes - Gravelines
DM2025-050	Contrat de prêt à usage ou commodat - Ville/Association "Gravelines Rugby Club Maritime" - Ferme Decarpentrie et une partie de la dépendance sises rue des trois fermes - Gravelines
DM2025-051	Avenant n°1 - Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Commune de Grand-Fort-Philippe - Immeuble non bâti cadastré section AE n°295 sis Boulevard Carnot à Grand-Fort-Philippe
DM2025-052	Mise à disposition de matériel par l'association "Les Zigomards"
DM2025-053	Fourniture et acheminement de gaz naturel et d'électricité et services complémentaires - Lot 1 : Fourniture et acheminement de gaz naturel - électricité de France - Résiliation

Monsieur le Maire : Il nous faut approuver les décisions municipales, vous avez pu en prendre connaissance, nous avons déposé le permis de construire préalable à la réalisation des travaux de construction du nouveau pôle de sport spectacle du nouveau Sportica. Donc cela a été déposé en 2024. Nous avons aussi attribué des marchés pour déconstruire Sportica au groupement conjoint RENARD/VALGO/SARL JANSSEN pour un montant tout de même de 3 221 143 € HT, c'est en cours. Nous allons aussi relocaliser nos amis de Gravelines Plaisance car nous avons eu le « feu vert » pour la Marinaa. Qui dit « feu vert » de la Marinaa dit « nouvelle route ». Qui dit « nouvelle route » dit déplacer les locaux de Gravelines Plaisance donc tout cela est lancé, la CUD a délibéré et la commercialisation va pouvoir démarrer car après quand tous les aspects administratifs sont réglés, il faut maintenant qu'il y ait des acheteurs qui confirment leur intention à hauteur d'un certain pourcentage pour que nous puissions ensuite commencer la construction de ces appartements le long du port Vauban. Formuler à nouveau mon attente d'une véritable discussion, d'un véritable échange entre le Département du Nord et la CUD pour que nous puissions avoir quelqu'un qui s'occupe enfin du port de Gravelines Grand-Fort-Philippe et notamment du dragage du Bassin Vauban. Je crois que ce sujet devient quand même éminemment urgent, on est capable de faire l'EPR à Gravelines, de construire des usines de batteries, ce serait quand même bien qu'on soit capable de désenvasser un petit port de plaisance, tout de même, cela ne me semble pas, à l'échelle de tout ce qui va se passer dans le secteur, être quelque chose d'irréalisable. Si tant est qu'on y mette toutes et tous de la bonne volonté, je crois que tout est toujours affaire dans la vie de bonne volonté donc voilà c'est le vœu que je formulera. Nous sommes en avril mais bon on peut faire des vœux toute l'année... Réhabilitation de la cuisine centrale, c'est un gros morceau on a eu quelques mauvaises surprises, on va quand même arriver à près de 3 millions d'euros de travaux, c'est cela Monsieur le Conseiller délégué aux Travaux, cher Claude WADOUX... Mais pour autant nous sommes mobilisés car cette cuisine centrale va pouvoir produire 3 000 repas par jour à terme et nous l'espérons nous allons pouvoir aussi nous occuper des écoles de Bourbourg, c'est la demande de Monsieur le Maire de Bourbourg. Moi, quand les Maires me demandent quelque chose j'essaye de les aider, je suis dans cet esprit, voilà. Le Maire de Bourbourg m'a écrit pour que nous puissions si les marchés, si tous les aspects administratifs sont réglés, si tant est que cela soit possible, que nous allons pouvoir alimenter... Notre cuisine centrale finalement, elle s'occupera de l'ouest mais c'est bien ainsi parce que tout cela crée des emplois aussi derrière donc nous aurons à choisir un délégataire compétent, performant, solide et partenarial donc voilà un peu la définition de celui que nous cherchons et nous aurons donc à mettre cela en œuvre. Bien évidemment sur Sportica, nous nous défendons, si tant est qu'il faille se défendre mais qu'il faille argumenter pour faire en sorte finalement que le montant du chèque honoré par la SMACL, je vais lui faire un peu de publicité quand même, soit à la hauteur du préjudice c'est-à-dire 85 à 90 millions d'euros, 85 à 90 millions d'euros voilà le montant du préjudice qui est à peu près fixé par les experts maintenant et donc voilà nous attendons une mobilisation de notre assureur historique la SMACL, à un chiffre qui se rapproche le plus possible de ce niveau... Alors bien évidemment cela fait des grosses sommes mais écoutez voilà, j'ai pu rencontrer la société de réassurance puisque vous savez il y a les compagnies d'assurance et puis vous avez aussi la société de réassurance qui soutient les compagnies d'assurance et donc qui intervient dans des sujets sensibles comme l'argile, les inondations, qui vient en fait au secours des compagnies d'assurance si vous voulez. J'ai pu évoquer cet incendie particulièrement important, nous sommes occupés à cela, j'espère stabiliser tout cela cette année, les montants des assurances etc... Pour savoir un peu financièrement où on va et comment on y va. On a lancé une large concertation, chacun le sait, je salue les services qui ont organisé tout cela. Elle est engagée, elle démarre, nous aurons un certain nombre de réunions pour expliquer ce qui peut se faire, de quelle manière cela peut se faire, ce qu'il est opportun de faire car l'idée n'est pas de se projeter à demain matin mais de se projeter à 10 ou 20 ans par

rapport à ce qui vous a été présenté à l'instant, cet afflux de population supplémentaire, ces attentes nouvelles, faire en sorte finalement que chacun travaille et vive à Gravelines, du moins dans le secteur. Telle est quand même une partie de l'objectif sinon cela n'aurait pas beaucoup de sens que les personnes viennent travailler chez nous et repartent vivre et se divertir ailleurs. L'idée est quand même qu'il y en ait un certain nombre qui puissent habiter dans le secteur : y vivre, y travailler et contribuer économiquement au développement et au rayonnement sportif et culturel du secteur. Du moins, c'est comme cela que moi je vois les choses et que j'essaye avec vous mes chers collègues d'aboutir dans ces idées. Tout cela c'est dans les décisions municipales, c'est inscrit et tout un chacun que ce soit les collectivités, que ce soit la CUD, le Département, la Région, l'État, sont incités à nous aider face à un drame que nous avons vécu donc on verra au bout du bout qui sera au rendez-vous. Forcément à un moment donné, on sera amené à en faire la liste et faire la publicité de celles et ceux qui auront été présents. D'ores et déjà moi je dois remercier l'ancienne Ministre des Sports, cela change tellement souvent que j'ai du mal à... C'est l'ancienne, ancienne... Donc M^{me} OUDEA CASTERA qui, comme vous le savez, nous a octroyé 1,5 millions d'euros sur le Fonds Vert pour pouvoir réhabiliter la salle Merlen, l'annexe Merlen bon c'est transité par le Fonds Vert et la cuisine centrale, mais au bout du bout c'était quand même par rapport au préjudice subi. Elle a tenu sa parole et je voudrais une nouvelle fois la remercier bien volontiers, j'ai pu d'ailleurs communiquer avec elle-même après qu'elle ne soit plus Ministre, ce qui n'est pas souvent le cas mais qui l'est dans ce cas-là, et qui me fait particulièrement plaisir. Je ne suis pas trop long mais je voulais quand même vous dire un certain nombre de choses par rapport à tous ces sujets qui nous mobilisent au quotidien.

Monsieur le Maire : Mr GERAERT vous avez 3 petites délibérations.

A. PERSONNEL COMMUNAL :

3. Crédit des emplois permanents :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans le tableau ci-dessous :

Filière	Catégorie	Grade actuel - poste à supprimer	Grade de destination - poste à créer	Nombre
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur principal 2ème classe - temps complet	Rédacteur principal 1ère classe - temps complet	4
Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Responsable associations et vie participative	A	Attaché	Temps complet	1
	B	Rédacteur	Temps complet	1
	A	Attaché	Temps complet	1

Coordonnateur budgétaire et comptable	B	Rédacteur	Temps complet	1
Electricien	B	Technicien	Temps complet	1
	C	Agent de maîtrise	Temps complet	1
	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Chauffeur	C	Agent de maîtrise	Temps complet	2
	C	Adjoint technique	Temps complet	2
Gestionnaire paie	B	Rédacteur	Temps complet	1
	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Agent polyvalent état-civil	B	Rédacteur	Temps complet	1
	C	Adjoint administratif	Temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Le Comité Social Territorial réuni le 07 mars 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur les suppressions de postes.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

4. Autorisation de recrutement d'agents vacataires :

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Les collectivités territoriales sont amenées à recruter des vacataires pour effectuer des tâches précises, ponctuelles et limitées à l'exécution d'actes déterminés.

Le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale introduit dans le décret du 15 février

1988 relatif aux agents contractuels de droit public, une définition des vacataires, pour les exclure du champ d'application du décret du 15 février 1988.

Les vacataires ne sont donc pas des agents contractuels de droit public. Ainsi, l'article 1^{er} du décret du 15 février 1988 indique que « *les dispositions du présent décret ne sont [...] pas applicables aux agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés* ».

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires au cours de l'année afin d'effectuer les missions reprises dans le tableau ci-dessous :

Missions	Nombre de vacataires
Examinateur pour les services artistiques	16
Serveur pour les manifestations protocolaires	25
Animateur pour les manifestations sportives ou festives	5

Chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un forfait.

Monsieur le Maire sera chargé de la validation des besoins concernés ainsi que de la détermination de leur rémunération selon les missions et profil des vacataires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

5. Organisation du temps de travail des agents – protocole relatif au temps de travail – Actualisation :

Monsieur Julien GERAERT, rappelle au Conseil :

Que l'article 47 de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a abrogé le fondement législatif du maintien des régimes dérogatoires mis en place avant la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et modifié l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La Ville a modifié le régime de temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme à ces dispositions législatives, par délibérations des 29 juin et 17 décembre 2021. Un protocole relatif au temps de travail est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il a été

actualisé par délibérations des 16 décembre 2022, 19 décembre 2023, 11 avril 2024 et 18 décembre 2024.

Il convient aujourd’hui de procéder à une nouvelle actualisation, sans modification de la durée du temps de travail.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d’aprouver une modification de l’annexe du protocole relatif au temps de travail des agents regroupant l’ensemble des règles relatives au temps de travail (commun à la Ville de Gravelines et au Centre Communal d’Action Sociale).

Le Comité Social Territorial réuni le 07 mars 2025 a émis un avis favorable à l’unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l’unanimité.

Monsieur GERAERT : Pour vous éviter de tout lire, il concerne cette fois-ci notamment la modification du temps de travail et des horaires de la police municipale afin de s’adapter au nouveau fonctionnement sur lequel nous avions délibéré précédemment.

Monsieur le Maire : Merci Mr GERAERT, cela a été traité dans les commissions avec les représentants du personnel donc je crois qu’on sera tous d’accord pour les adopter, je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l’unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : De la 6 à la 12, nous attendons la désignation des membres donc on est tenu d’inscrire à chaque fois ces délibérations, ce que nous faisons pour être si tant est irréprochable, du moins s’en rapprocher.

B. ADMINISTRATION GENERALE :

6. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d’un membre **POINT RETIRE**
7. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d’un membre élu **POINT RETIRE**
8. Conseil Station Balnéaire – Remplacement d’un membre élu **POINT RETIRE**
9. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d’un membre élu **POINT RETIRE**
10. Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes - Désignation d’un membre **POINT RETIRE**
11. Désignation des membres de la Commission d’Appel d’Offres **POINT RETIRE**
12. Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public **POINT RETIRE**

Monsieur le Maire : Mme DENEUVILLE, vous avez ensuite 2 délibérations la CCSPL et la délibération 14 pour le groupement de commandes.

13. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Etat des travaux 2024 :

Madame Christelle DENEUVILLE, informe qu'en application des dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de présenter au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au cours de l'année 2024.

En 2024, la CCSPL s'est réunie le 1^{er} Octobre, sous la présidence de Madame Christelle DENEUVILLE.

Les membres de la Commission ont examiné successivement :

- Le rapport du délégué 2022/2023 de la SARL VAUBAN PLEIN AIR, pour la Délégation de Service Public du camping,
- Le bilan d'activité de la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs pour l'année 2023,
- Le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Le rapport 2022 sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Le rapport du délégué 2023 de la société GRAVELINES NETWORK pour la Délégation de Service Public portant gestion et modernisation du réseau câblé de télédistribution.

L'état des travaux réalisés en 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a été présenté à la Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines ».

C. MARCHES PUBLICS :

14. Conventions constitutives d'un groupement de commande entre la Ville de Gravelines et le Centre Communal d'Action Sociale – Fourniture de consommables jetables pour la restauration et les réceptions – Fourniture de papeterie – Fournitures administratives pour les services municipaux – Fourniture de boissons et vaisselles écologiques jetables :

Madame Christelle DENEUVILLE, expose au conseil municipal qu'il convient de lancer plusieurs marchés publics pour les besoins suivants :

- Consommables jetables pour la restauration et les réceptions
- Papeterie
- Fournitures administratives pour les services municipaux
- Boissons et vaisselles écologiques jetables

Le centre communal d'action sociale (dont la résidence autonomie « le Béguinage ») a également à passer des marchés pour les mêmes types de prestations.

Ces prestations doivent faire l'objet d'une procédure de marché public.

Aussi, il est proposé, pour chacun des marchés, de constituer un groupement de commandes avec le centre communal d'action sociale en vue de la passation et de l'exécution des marchés publics.

Pour chacun des groupements de commandes, le coordonnateur chargé de la passation et de la signature du marché serait la Ville de Gravelines et la commission compétente pour le groupement serait celle de la Ville de Gravelines. Les modalités de fonctionnement du groupement seront définies par chacune des conventions constitutives de groupement de commandes.

La commission municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme DENEUVILLE. Je ne pense pas que cela posera de problème particulier, ce sont des délibérations essentielles au fonctionnement de notre collectivité, merci adopté.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : « Vie associative et citoyenne », Mme BEAUSSART, vous avez un bilan.

D. VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE :

15. Bilan du Fonds d'Actions Citoyennes – année 2024 :

Madame Marylène BEAUSSART, rappelle la convention passée avec l'association ATOUTS VILLE qui gère le Fonds d'Actions Citoyennes et les termes de la délibération du 17 juin 1998 qui prévoit que chaque année, un bilan détaillé et chiffré d'évaluation des sommes et prestations octroyées est à présenter devant le conseil municipal.

Le bilan du Fonds d'Actions Citoyennes de l'année 2024, a été présenté à la Commission Extra-Municipale « Citoyenneté, Démocratie Locale et Vie Associative ».

Le bilan pour 2024 est donc présenté au Conseil Municipal

Madame BEAUSSART : Pour l'année 2024, il a été établi uniquement 16 dossiers concernant « la fête des voisins » ce qui a représenté environ 700 personnes pour un coût de 2 788 euros sachant que l'enveloppe de départ est de 7 000 euros donc la somme restante 4 212 euros est retransmise au niveau de l'association Atouts Ville. Je voudrais rappeler que la date cette année est le vendredi 23 mai pour la « fête des voisins », mais aussi que le FAC n'est pas uniquement basé pour la fête des voisins, auparavant nous avions des dossiers de sorties familiales et autres et nous aimerais bien retrouver un peu cette facilité pour les familles qui ne peuvent pas se permettre de faire de longs déplacements, aussi on leur conseille de se rapprocher de la maison des associations, du site facebook et bien sûr de venir directement à la maison des associations.

Monsieur le Maire : Merci Mme BEAUSSART, retenez tous, chers collègues, le vendredi 23 mai, car il y a de nombreux sites à visiter je ne sais pas si l'engouement est le même cette année.

Madame BEAUSSART : Nous avons une réunion le 7 avril afin de contacter toutes les personnes qui montent des dossiers donc nous allons voir mais on pense que cela va être comme chaque année, il y a des quartiers fidèles.

Monsieur le Maire : Très bien, merci du travail accompli.

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite 2 délibérations Mme KERCKHOF, c'est administratif.

E. CULTURE – PATRIMOINE – RELATIONS EXTERIEURES :

16. Modification du règlement intérieur du centre artistique et culturel François Mitterrand :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, rappelle au Conseil Municipal qu'un règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand a été adopté par délibération du 1^{er} Juillet 2014 et modifié par délibérations du 22 Septembre 2016 et du 26 Juin 2024.

Le règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand nécessite une modification, afin d'intégrer de nouvelles conditions de remboursement.

Il est ainsi proposé d'ajouter les paragraphes suivants à l'article « 1-2-4 : Tarifs » du règlement :

Pour les cours à l'année :

A partir de 6 semaines consécutives d'absence de l'enseignant artistique principal d'un élève, sans remplacement et sans cours reportés, l'élève ou son représentant légal peut demander à interrompre la scolarité. Dans ce cas, un remboursement au prorata du coût de l'inscription annuelle, prenant en compte le nombre de cours délivrés, pourra être appliqué.

Pour un élève absent pour raison médicale, à partir de 6 semaines consécutives et souhaitant interrompre sa scolarité, un remboursement au prorata du coût de l'inscription annuelle, prenant en compte le nombre de cours délivrés, pourra être appliqué, sur présentation de certificat médical.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette modification du règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

17. Remise de prix - Médiathèque Municipale :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil Municipal que la Médiathèque Municipale organise des concours de dictée, d'écriture ou de lecture dans le cadre de son programme d'actions culturelles.

Ces événements sont ouverts à tout public et plus particulièrement aux enfants.

Afin de récompenser les participants, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la remise de prix par le biais de livres pour un montant total maximum annuel de 500 euros.

Les livres choisis seront en lien avec la thématique du concours ou avec l'âge du public ciblé.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme KERCKHOF, j'en profite pour féliciter le pôle d'élus autour de vous très présents au Centre François Mitterrand, dans toutes ces organisations, les écoles etc... C'est quand même un lieu de foisonnement tout à fait conséquent. Notre Harmonie a réalisé une composition, donc j'ai hâte d'entendre cette...

Madame KERCKHOF : Pas « réalisé »... « acheté »...

Monsieur le Maire : « acheté »... Oui mais bon « produit » voilà... Je cherchais le terme adéquat et donc nous aurons l'occasion lors du Concert de Printemps Mme la Vice-Présidente de l'Harmonie Batterie d'écouter le résultat qui me dit-on est particulièrement positif, voilà donc on se réjouira de cette œuvre qu'on appellera ?

Madame KERCKHOF : « La Grande Armada ».

Monsieur le Maire : « La Grande Armada », c'est bien adapté à Gravelines. Adopté je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous passons à la « Petite enfance- enfance- Jeunesse » avec bien sûr pour les collèges, Raoul DEFUIT, comment pourrait-il en être autrement.

F. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

18. Interventions de la Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse dans les collèges de la commune

Monsieur Raoul DEFUIT, expose au Conseil :

La ville de Gravelines et les collèges Pierre et Marie Curie et Saint Joseph de Gravelines, collaborent sur différents projets permettant aux élèves d'être sensibilisés, entre autres, à la citoyenneté, à l'engagement et au devoir de mémoire.

S'est dessiné au fil des années, un partenariat fort et opérant marquant la volonté de la Ville et des établissements scolaires de travailler de manière complémentaire à la conduite d'un projet jeunesse cohérent, adapté au territoire et au plus proche des attentes et parcours de nos jeunes concitoyens.

Proposer aux collégiens gravelinois des actions éducatives, culturelles, préventives et citoyennes fait partie des missions de la Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

Aussi, il est proposé que les animateurs enfance et jeunesse interviennent dans les collèges pour être au plus proche des élèves, sur les temps de pause méridienne. Ils animeront des ateliers qui permettront :

- de communiquer sur les projets et dispositifs développés par les différents services de la ville à destination des jeunes ;
- d'être au contact des jeunes, de les accompagner dans leurs projets et de les orienter vers les interlocuteurs adéquats ;
- d'adapter et d'enrichir l'offre de la commune à destination des jeunes

Les contenus des ateliers seront en adéquation avec les projets pédagogiques et éducatifs des établissements.

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à conclure des conventions avec les deux collèges gravelinois afin d'organiser l'intervention des agents de la direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse au sein des établissements.

La Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de Mémoire et Insertion Professionnelle » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DEFRUIT pour cette délibération, c'est important qu'il y ait un maximum d'interaction entre nous et les jeunes des collèges sur toute l'actualité et les dispositifs qui sont nombreux, qu'on a d'ailleurs rappelé dans le Magazine. On a tenu à rappeler dans le magazine de Gravelines tous les dispositifs qui existaient car parfois on se rend compte que certains sont encore méconnus. Merci, pas de souci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : « Travaux – Aménagement », au niveau de l'urbanisme règlementaire, Mr WILMOT, vous avez 3 délibérations.

G. TRAVAUX - AMENAGEMENT :

19. Fin du service commun d'instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes :

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle au conseil municipal la délibération du 16 décembre 2022 relative à la constitution, avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses communes membres, d'un service commun d'instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes.

Il convient aujourd'hui de prendre acte de la fin de ce service commun au 1^{er} août 2024.

En effet, en application de la loi climat et résilience du 22 août 2021, les pouvoirs de la police administrative de la publicité ont été automatiquement transférés du maire au président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Aussi, l'instruction des autorisations de publicités, enseignes et pré-enseignes, attachée à ce pouvoir de police, relève désormais de la seule compétence de la CUD. Le service commun n'a donc plus lieu d'être.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de prendre acte de la fin du service commun d'instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes.

La commission extra-municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

20. Projet urbain MarinAa – Transfert de concession et apport du foncier en nature :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au conseil municipal que :

Vu les articles L.300-1, L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme définissant la notion d'opération d'aménagement ainsi que les modalités de conventionnement entre les collectivités territoriales et toute personne publique ou privée en vue de leur confier le soin de les faire réaliser en leur nom et pour leur compte,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2024 autorisant la signature de l'avenant à la convention de traité de concession pour transférer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que la convention tripartite avec la Société Publique locale d'Aménagement du Dunkerquois et la Communauté Urbaine de Dunkerque pour l'apport en nature des parcelles de terrains appartenant à la ville nécessaires à l'aménagement,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 mars 2025, actant le principe de la reprise de concession d'aménagement de la Marinaa par la Communauté Urbaine de Dunkerque,

Il est rappelé que la municipalité de Gravelines a porté la concession d'aménagement durant toute la phase de conception des équipements publics et de programmation des opérations de logements avec le promoteur.

Le projet entre aujourd’hui en phase travaux avec notamment la création de la voie nouvelle qui permettra à terme de dévier la RD11a bordant le bassin Vauban.

Pour ce faire, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention permettant l’apport en nature du foncier appartenant à la ville par délibération en date du 26 novembre 2024.

La Communauté Urbaine a délibéré le 15 mars dernier afin de reprendre la concession de ce projet d’intérêt communautaire.

C’est pourquoi, il est aujourd’hui proposé d’autoriser le transfert de propriété à la SPAD des parcelles référencées au cadastre section AT n°32 pour une superficie de 17 527 m², une partie de la parcelle n°85 pour une superficie de 2 188 m², n°33 pour une superficie de 95 m² et n°34 pour une superficie globale de 15 139 m², d’une valeur de 820 000 € estimée par avis des domaines en date du 15 octobre 2024.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l’unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l’unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l’unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

21. Projet urbain MarinAa – Rétrocession des espaces verts et du réseau d’éclairage public :

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle au Conseil que le promoteur BECI va construire, dans le cadre du projet d’aménagement de la Marinaa, un lotissement de 285 logements collectifs et 8 logements individuels à usage d’habitation.

A l’issue des travaux d’aménagement, les espaces verts et le réseau d’éclairage public, relevant de la compétence de la Commune, lui seront rétrocédés.

Il est précisé que les arbres tiges inclus dans les aménagements de voirie seront également entretenus et remplacés si nécessaire par la Commune, le foncier correspondant sera toutefois intégré dans l’emprise du domaine public communautaire.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser la reprise dans le patrimoine communal des espaces verts et des installations d’éclairage public du lotissement de la Marinaa ainsi que la signature de la convention fixant les conditions dans lesquelles le promoteur BECI s’engage à suivre les prescriptions techniques et administratives pour l’intégration au patrimoine communal des espaces verts et du réseau d’éclairage public.

La commission extra-municipale « Travaux, aménagement et accessibilité » a émis un avis favorable à l’unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr WILMOT pour ces projets liés à la Marinaa, cela fait un moment qu'on est mobilisé sur ce sujet... Il faut être un coureur de fond... Une pensée pour Jackie MEERSSEMAN qui avait acheté ces terrains à l'État, elle avait cherché au niveau du Ministère des armées la direction qui était concernée, cela avait été tout un périple pour trouver vraiment le service compétent des Domaines, puisque comme on était un site qui dépendait du Ministère des armées très longtemps, tout ce site des fortifications, tous ces terrains... Il fallait qu'on retrouve le bon service pour pouvoir les acheter, ce qui permet maintenant d'avancer sur ce projet. Pas d'observation ? Merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Monsieur WADOUX, vous avez ensuite 8 délibérations.

22. Projet urbain MarinAa – Dénomination de voirie

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil que :

Dans le cadre du projet de construction des logements du programme immobilier « La Marinaa », la SPAD va aménager deux nouvelles voies :

- la première est un axe routier principal qui va relier la route du quai ouest du Bassin Vauban à la route d'Audruicq ;
- la seconde est un axe routier secondaire qui va permettre de desservir, depuis la nouvelle voie principale précitée, les logements créés.

Il y a lieu de procéder à la dénomination de ces voiries.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer :

- La voie principale, rue de la Marinaa ;
- La voie secondaire, rue de la rivière d'Oye.

Le projet de délibération a été présenté à la Commission Extra-Municipale « Travaux, aménagement et accessibilité ».

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

H. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

23. Bilan 2024 des acquisitions et cessions immobilières :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil que :

Conformément à l'article L.2241-1 2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée*

agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal », il y a lieu de présenter les acquisitions et cessions réalisées en 2024, rassemblées dans le document ci-joint.

Il s'agit des actes de vente ou d'échange effectivement signés en 2024.

Le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024, a été présenté à la Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité ».

Le bilan pour 2024 est donc présenté au Conseil Municipal.

24. Servitude Ville/Enedis – Parcelle AN n°148 :

Monsieur Claude WADOUX, expose au conseil municipal :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis nous a fait part de son souhait d'installer des ouvrages techniques sur la parcelle cadastrée section AN n°148, appartenant à la Commune, sise rue Emile Zola à Gravelines.

ENEDIS sollicite ainsi l'autorisation de la commune d'occuper cette parcelle en vue de l'installation desdits ouvrages

A ce titre, une convention actant les engagements a été transmise à la commune.

Après instruction, les services ont émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil de conclure une convention de servitude, moyennant une indemnité forfaitaire de 125 euros, au profit de ENEDIS pour l'installation d'ouvrages techniques sur la parcelle cadastrée section AN n° 148.

La commission extra-municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

25. Servitude Ville/RTE – Parcelles cadastrées section AB n°s 15, 16, 18 et 19 à Saint-Georges-sur-l'Aa :

Monsieur Claude WADOUX, expose au conseil municipal :

Dans le cadre de travaux pour la pose de liaisons souterraines, RTE a fait part à la Ville de son souhait d'installer des ouvrages techniques sur les parcelles cadastrées section AB n°s 15, 16, 18 et 19, sises à Saint-Georges-sur-l'Aa et appartenant à la commune.

RTE sollicite ainsi l'autorisation de la commune d'occuper ces parcelles en vue de l'installation desdits ouvrages.

A ce titre, une convention actant les engagements a été transmise à la commune.

Après instruction, les services ont émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil de conclure une convention de servitudes, moyennant une indemnité forfaitaire de 3 288 euros, au profit de RTE pour l'installation d'ouvrages techniques sur les parcelles cadastrées section AB n°s 15, 16, 18 et 19.

La commission extra-municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

26. Vente au Groupe Pichet – Parcelles AY n°s 70p, 71p et 72p :

Monsieur Claude WADOUX, expose au conseil municipal :

La Communauté Urbaine de Dunkerque, en partenariat avec la commune, porte un projet de renouvellement urbain dans le quartier de la gare. Dans le cadre de la phase 3, un appel à projet a été lancé par la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la réalisation d'un programme d'habitat mixte. Un groupement d'opérateurs, dont le mandataire est le groupe PICHET, a été retenu en mai 2024.

Pour la réalisation dudit projet, il est nécessaire que l'emprise foncière de l'opération soit cédée au groupe PICHET. Celle-ci appartenant à la commune est constituée d'une partie des parcelles cadastrées AY n°s 70, 71 et 72 pour une superficie totale d'environ 13 000 m².

Le groupe PICHET propose d'acquérir ladite emprise au prix de 1 266 000 euros.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service France Domaine a rendu son avis en date du 07 février 2025.

Il est donc proposé au Conseil de céder, au groupe PICHET, une partie des parcelles de terrain non bâties cadastrées section AY n°s 70, 71 et 72, d'une superficie totale d'environ 13 000 m² moyennant ce prix.

La commission extra-municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

27. Vente à Flandre Opale Habitat – Parcelle AX n°289p – Retrait de la délibération du 21 Mars 2024 :

Monsieur Claude WADOUX, expose au conseil municipal :

Dans le cadre du projet immobilier de 22 logements collectifs sur la parcelle cadastrée section AX n°1 sise Quai de la Batellerie, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 21 mars 2024, la cession d'une partie de la parcelle non bâtie cadastrée section AX n°289 lui appartenant, au groupe INVEST IMMO.

Le permis de construire déposé par le groupe INVEST IMMO, a été transféré, par arrêté en date du 15 novembre 2024, à Flandre Opale Habitat.

Il convient donc de retirer la délibération du 21 mars 2024 et de céder ladite emprise à Flandre Opale Habitat et ce, au même prix, à savoir 21 275 euros.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service France Domaine a rendu son avis en date du 12 décembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil de céder, à Flandre Opale Habitat, une partie de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AX n°289, d'une superficie d'environ 233 m², moyennant ce prix.

La commission extra-municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

28. Vente à Monsieur Demmestère – Immeuble 39 rue de Dunkerque :

Monsieur Claude WADOUX, expose au conseil municipal :

La commune est propriétaire d'un immeuble sis à Gravelines, 39 rue de Dunkerque.

Dans le cadre de sa politique de rationalisation de patrimoine, la commune a mis en vente ledit immeuble, occupé en partie, qui relève de son domaine privé.

Conformément à l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le service des Domaines a rendu son avis en date du 22 mai 2024.

Monsieur Demmestere s'est engagé pour l'achat dudit immeuble, cadastré section AW n°94, pour une superficie de 145 m², moyennant le prix de 155 500 euros.

Il est donc proposé au Conseil de céder ledit immeuble moyennant ce prix.

La commission extra-municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Merci Mr WADOUX pour toutes ces délibérations. Une précision sur la 27, la vente à Flandre Opale Habitat, il s'agit d'une ancienne maison pour celles et ceux qui ont connu Mr HERANT, propriétaire du garage Citroën, donc vont être réalisés une vingtaine d'appartements en LLI (Logement Locatif Intermédiaire), ce sera fixé certes par un bailleur mais ce sera des loyers libres donc ces appartements seront à louer, ils pourront être vendus au bout d'un certain nombre d'années. C'est un nouveau dispositif que nous pouvons accueillir sur la commune, ce n'est pas le cas de toutes les communes, il faut être classé B1, c'est le cas de Gravelines car il y a une forte demande et donc voilà l'opération qui va être faite là, au départ c'était Mr LORNIER mais celui-ci a souhaité céder l'opération en cours de route à Flandre Opale Habitat. Il y a un certain nombre d'opérations immobilières sur la commune, chacune et chacun peut s'en rendre compte, je voudrais dire qu'il y a tous les types qui sont proposés : les différents types de location avec le PLAI, le PLS, le PLUS suivant la catégorie de revenus, le LLI dont je viens de parler à l'instant, la location accession les PSLA, il faut rentrer dans un niveau de revenus sans être trop haut non plus mais à la gare par exemple on a plusieurs personnes qui ont procédé ainsi et qui vont être propriétaires de leur logement et après il y a l'accession classique donc vous avez tous les dispositifs qui sont proposés dans une mixité. A la gare, vous avez toutes les opérations, il y a d'ailleurs eu le weekend dernier le groupe DEMATHIEU BARD Immobilier qui a procédé à la présentation d'appartements à vendre en accession cette fois-ci dans le quartier de la gare. L'idée c'est de réussir à faire avancer tous ces dispositifs simultanément et d'avoir un quartier de mixité, c'est souhaité de notre part et c'est aussi ce qui est demandé par la loi. L'opération de Partenord démarre aussi rue Claude Bernard, après la déconstruction des 2 vieilles résidences, on va pouvoir construire de nouveaux appartements. Les opérations avancent, cela prend du temps c'est vrai, les débats avec les services de l'Etat sur les permis de construire, tout cela est assez fastidieux, je vous l'avoue et on est quand même concerné par une ribambelle de dispositifs à Gravelines. Dispositifs règlementaires en termes d'urbanisme qui compliquent un peu les choses. Le domaine de l'urbanisme c'est d'ailleurs sûrement un de nos sujets de réflexion pour les années à venir en termes de renforcement, et de manière aussi à contrôler tout ce qui peut se faire sur la commune. Voilà ces quelques points que je voulais dire en complément.

Monsieur le Maire : Monsieur BOONEFAES, vous avez une délibération.

I. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :

29. Acquisition d'un chariot élévateur au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme :

Monsieur Alain BOONEFAES, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines souhaite acquérir un chariot élévateur appartenant au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme (Port de plaisance).

L'acquisition de ce chariot élévateur répond à un besoin identifié et permettra d'améliorer l'efficacité des opérations logistiques et de manutention au service Evénementiel.

Le chariot élévateur STILL proposé à la vente est un chariot frontal GPL de type RC40-16 T, sous le numéro de série 514024D00051 acquis en 2013 par le Port de Plaisance. Il n'est pas immatriculé, n'ayant jamais été utilisé sur la route.

Le rapport de vérification, effectué le 26 décembre 2024, atteste du respect des normes de sécurité et de fonctionnement requises pour son utilisation par la Ville de Gravelines.

Le montant de la vente du chariot élévateur STILL est fixé à 6 000 € TTC.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition au SIVOM de ce chariot élévateur au prix de 6 000 € TTC.

La Commission Extra-Municipale « Animation et Événements de la Ville » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Chariot élévateur dont le Sivom n'a plus besoin car maintenant nous avons une potence et une aire de carénage, nous sommes aux normes, un investissement quand même de 1 million d'euros financé à 70 ou 80 % : une aide de l'Etat, une aide la CUD et de l'Agence de l'Eau, ce qui nous a permis de réaliser cette potence qui nous libère du chariot élévateur qui fera des heureux au niveau du service des fêtes, si j'ai bien compris. Adopté.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : « Convention cadre avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat », en l'absence de Laurie VERSTRAET, que je tiens à excuser, c'est Daniel WILMOT qui va présenter cette délibération.

30. Convention cadre 2022-2024 de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Avenant n°4 :

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle au Conseil Municipal les délibérations des 17 décembre 2021, 16 décembre 2022, 14 avril 2023 et 11 avril 2024 relatives à la mise en place d'une convention entre la Commune et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour établir un partenariat visant à soutenir et promouvoir les entreprises artisanales de notre territoire.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'une durée de 3 années (2022, 2023 et 2024). Le montant de la convention est renégocié pour les années 2023 et 2024 par avenant et repose sur des actions identifiées.

En accord avec la CMA, et pour permettre le paiement des actions réalisées en 2024, il est proposé de modifier à compter de 2024 l'article 2 de l'avenant 3 et la fiche action 2 « labelliser les artisans en or » de l'axe 2 afin de :

- ne pas limiter le nombre d'artisans susceptibles d'être concernés,
- porter le budget global de l'action à 2 050 €,
- supprimer dans les modalités de financement, la notion de 2nd établissement ou 2^{nde} activité pour les certifications supplémentaire afin de s'en tenir à un montant par certification supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil de conclure un avenant n°4 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, Zones d'activités, Commerce, Artisanat, Auto entrepreneuriat, Tourismes, Grands événements commerciaux, Foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Merci Mr WILMOT à noter l'activité du BTP CFA qui tourne très fort, vous avez vu, ils font même des compétitions pour monter les murs tout cela... Je me suis d'ailleurs renseigné pour savoir un peu d'où venaient tous ces jeunes ? C'est intéressant. 93 jeunes sur l'année 2024/2025, 1^{ère} session, ils viennent un peu de partout : Dunkerque (13), Gravelines (18), Marck (6), Longuenesse (2), Grand-Fort (3), Bourbourg (5)... Ils viennent de tout le secteur et il y a déjà de nombreux inscrits pour l'année prochaine et on travaille pour la mise en place d'une navette. Une navette qui amènera les jeunes de tout le Sivom, donc Watten, Saint Momelin... Qui mettra 40 minutes, qui les amènera le matin et qui les ramènera le soir. Cela va être un effort financier mais pour alimenter l'objectif de ce centre : c'est quand même 300 à 400 jeunes, donc il faut rayonner largement... Cette navette va exister et simultanément on réfléchit aussi à un hébergement, un internat, Grand-Fort a un projet, nous aussi on y réfléchit. Il faut qu'on ait quelques capacités d'internat sur le secteur car là il n'y a pas encore le site LAHO formation mais après il y aura en plus le site de LAHO formation donc par rapport

aux besoins qui ont été rappelés à l'instant par les dirigeants, il va falloir former quand même énormément de jeunes à tous ces métiers et c'est intéressant de pouvoir le faire à Gravelines. Voilà, merci Mr WILMOT.

Monsieur le Maire : « Action sociale », rapport important Mme BLEUEZ, celui de la commission communale pour l'accessibilité.

J. ACTION SOCIALE :

31. Rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité – Année 2024 :

Madame Josée BLEUEZ, rappelle au Conseil Municipal la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité par délibération du 1^{er} Juillet 2015, modifiée par délibération du 18 Novembre 2020.

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale pour l'Accessibilité doit dresser chaque année un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal le rapport 2024 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Madame BLEUEZ : Elle est composée de 16 membres permanents : 7 représentants du conseil municipal et 9 membres représentants d'organismes ou d'associations en lien avec le handicap. Concernant l'état d'accessibilité du cadre bâti la loi du 11 février 2005 dont nous venons de marquer les 20 ans avait prévu que l'ensemble des ERP existants devaient être rendus accessibles en 2015 mais devant l'impossibilité de tenir ces échéances le Gouvernement a décidé d'accorder un délai supplémentaire, sous condition de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), ce que nous avons fait. Et l'année 2024 a marqué la fin de cette mise en œuvre. Selon le code de la construction et de l'habitation, les conditions d'accès des personnes handicapées ou en situation de handicap doivent être les mêmes que celles des autres publics ou à défaut présenter une qualité d'usage équivalente. La mairie de Gravelines possède de nombreux ERP (Etablissements Recevant du Public) et IOP (Installations Ouvertes au Public). Elle a réalisé son agenda d'accessibilité en menant une réelle réflexion sur son propre patrimoine et l'usage quotidien de ses bâtiments. Quelques exemples d'avancement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments réalisés sur l'année 2024 : le centre artistique, la maison de quartier de Petit-Fort, la piscine municipale, la ferme Decaestecker, la salle Norbert Merlen et son annexe, pour une somme de 115 000 euros. Pour l'Ad'Ap 2016/2025, nous avons quand même 1,5 millions d'euros de travaux qui ont été réalisés au niveau de l'accessibilité. Et pour 2025 même si l'Ad'Ap est terminé, nous continuons d'entreprendre des travaux d'accessibilité et de confort d'usage, notamment au niveau du musée, de l'école Michelet, de la salle des sports des Huttés, la salle des sports du Polder, et aussi concernant une salle de change PMR mobile à laquelle je tiens particulièrement. Les ERP privés, la municipalité a encouragé les entreprises, commerçants et professionnels de santé libéraux à réaliser ces travaux. Elle a rappelé par courrier les obligations légales et les délais de mise en application à ces acteurs accueillant du public quotidiennement, et a également pu répondre à des questions de procédures ou de composition de dossiers Ad'Ap. Au 31 décembre 2024 : 78 dossiers

déposés en attente de réponse ou validés. Pour l'accessibilité de la voirie et des transports publics qui est une compétence de la CUD, le diagnostic de la voirie et de l'emplacement PMR date de 2017, nous n'avons pas d'autres chiffres depuis. Il est réalisé de manière volontaire par la CUD et a été réalisé progressivement sur plusieurs années et a abouti à un état des lieux incluant des places de stationnement PMR. Les demandes d'intervention ponctuelles sont transmises aux services compétents (CUD, ville, concessionnaire) pour améliorer l'accessibilité. Le diagnostic réalisé sur l'ensemble des communes est donc achevé en 2017. Les emplacements et stationnements PMR, en 2017 on compte 120 emplacements PMR sur la commune de Gravelines, concernant les carrefours à feux, en décembre 2024, 100 % des carrefours sont équipés d'un module sonore activable par une télécommande. Les transports publics : il existe le service de transport à la demande (porte à porte), le service étoile (arrêt à arrêt), l'ensemble des véhicules ont été rendus accessibles, et 82 % des 730 arrêts de bus du réseau sont rendus accessibles. Le recensement de l'offre de logements accessibles a montré que l'effectif de logements accessibles était faible sur le territoire communautaire. Une convention se poursuit entre l'APAHM (association d'aide aux personnes à handicap moteur) et la CUD afin d'accompagner au mieux la politique communautaire d'adaptation des logements au handicap et faire face à l'évolution/l'émergence des besoins liés au vieillissement de la population. À Gravelines c'est le CCAS qui instruit les demandes des logements accessibles. Au 31 Décembre 2024, 4 personnes ont été accompagnées par le partenariat CCAS / APAHM, dans le cadre d'un relogement pour l'accessibilité du lieu de vie, ou dans le cadre d'un aménagement du logement (simples recommandations ou travaux). La Commission Communale d'Accessibilité, outre ses attributions légales, est un réel organe de développement de projets : en effet, la notion d'accessibilité d'abord associée au champ du handicap, permet en réalité à toute personne d'accéder librement aux lieux de vie et aux services proposés par une commune. L'accessibilité touche chaque habitant, à tout âge de sa vie : l'enfant de sa hauteur, la femme enceinte, la maman avec une poussette, la personne blessée en béquilles, la personne âgée avec un déficit visuel, la personne en fauteuil roulant, la personne déficiente auditive/moteur/mentale, etc... Valoriser sa commune en termes d'accessibilité, c'est permettre à chacun d'y vivre mieux, dans un confort d'usage évident et poursuivre la réflexion pour améliorer les aménagements sur le long terme. Voilà Monsieur le Maire, je tiens quand même à remercier les services qui se mobilisent autour de cette thématique de l'accessibilité et particulièrement Claire MEGRET qui est chargée de mission santé, handicap et accessibilité, et Frédéric RICHARD qui se mobilise énormément.

Monsieur le Maire : Merci Mme BLEUEZ, on a d'ailleurs eu l'occasion de parler de l'accessibilité lors de la récente Assemblée Générale de l'association Pimpren'Ailes, nous étions présents, on a pu échanger. Beaucoup de choses sont faites, il reste encore, disons-le, beaucoup à faire, mais c'est vrai à Gravelines comme dans toute la France c'est un engagement qui avait été pris sous la mandature de Jacques CHIRAC si ma mémoire est bonne. Il y a eu du chemin de fait mais bon il y a encore beaucoup à faire pour que tout soit accessible sans contrainte, si je puis dire, pas de problème pour ce rapport. Merci.

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite à adopter les taux de la fiscalité directe locale pour 2025, cher Julien VEYER.

K. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

32. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025 :

Monsieur Julien VEYER, expose au Conseil Municipal :

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est composé :

- De la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- De la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties ;
- De la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires;

Depuis la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation, est gelé sur son niveau de 2019, soit 24,15 %.

Il rappelle les taux votés en **2024** :

- ✓ Taxe foncière « bâti » **47,85 %**
*Soit le cumul du taux communal (28,56%) au taux départemental (19,29%)
Sur chaque produit de taxe foncière « bâti » sera appliqué le coefficient correcteur « coco »*
- ✓ Taxe foncière « non bâti » **81,00 %**
- ✓ Taxe d'habitation **24.15 %**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de la Commune pour **2025** en les maintenant à leur niveau de 2024 :

- ✓ Taxe foncière « bâti » **47,85 %**
*Soit le cumul du taux communal (28,56%) au taux départemental (19,29%)
Sur chaque produit de taxe foncière « bâti » sera appliqué le coefficient correcteur « coco »*
- ✓ Taxe foncière « non bâti » **81,00 %**
- ✓ Taxe d'habitation **24.15%**

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VEYER : Je suis doublement satisfait de vous présenter cette délibération ce soir, pour une fois, une fois n'est pas coutume, je serai court, bref dans mon propos, pour votre plus grand plaisir... Blague à part nous nous étions engagés, et nous maintenons les taux au même niveau qu'en 2001, soit 24 années sans augmentation, malgré les difficultés financières que nous avons rencontrées sur ce mandat. Je vous propose donc de fixer les taux de la commune pour 2025 pour la taxe foncière « bâti » à 47,85 %, pour la taxe foncière « non bâti » à 81 %, pour la taxe d'habitation à 24,15 %. La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Belle synthèse, Mr VEYER, je ne prendrai pas le même engagement pour les 25 prochaines années, voilà... 2001/2025 c'est vrai que je n'aurais jamais imaginé qu'on

aurait tenu cet engagement, on a fait beaucoup d'efforts aussi je pense qu'il faut le rappeler, des efforts de gestion, de cessions et puis on est aussi dans une période de l'entre-deux, il faut aussi être honnête comme je l'ai été lors du dernier conseil avec malheureusement la disparition de Sportica c'est toute une subvention exceptionnelle que nous versions jusqu'à présent que nous ne versons plus du tout au même niveau et donc forcément cela contribue à l'équilibre de nos comptes, il faut aussi dire les choses en toute transparence. Mais bon, pour l'instant nous tenons. Je crois que c'est apprécié par nos concitoyens en ayant réussi aussi à baisser l'endettement. Je crois que c'était aussi une performance, on va aussi chercher des subventions, on a fait des choix en son temps, je ne vais pas tout rappeler : la cession du Polder, au début on avait cédé l'hôtel du Beffroi, on a aussi cédé et ce n'était pas facile le chalet d'Entremont, c'était aussi un crève-cœur un petit peu. Il a fallu qu'on fasse un certain nombre de choix nous permettant d'arriver à une situation que je qualifierai saine de la commune. Pour autant il faut que nous soyons vigilants sur les choix que nous ferons sur la gestion des futurs équipements car l'enjeu sera quand même à ce niveau-là de maîtriser la participation de la commune au fonctionnement de ces futurs équipements. Je crois que tout le monde sera d'accord pour adopter cette parfaite stabilité des taux de taxe foncière, j'étais en début de semaine au Département, il n'y a plus de fiscalité au Département, il n'y a plus rien à voter il n'y a plus de fiscalité, la seule chose qu'on vote ce sont les droits de mutation à titre onéreux, voilà on passe de 4,5 à 5 voilà on est au plafond à 5... Je continue à penser que la suppression de la taxe d'habitation, même si nous sommes tous contents pour ceux qui en payaient de ne plus en payer est quand même une grave erreur au niveau des finances publiques qui se traduira, qui s'est traduite d'ailleurs par une très grosse aggravation de l'état des finances publiques. On est quand même arrivé à 3 300 milliards de déficit public et il y a 1 000 milliards qui viennent des 8 dernières années quand même... 1 000 milliards sur les 3 300 qui viennent des 8 dernières années alors bien sûr, il y a eu le Covid, il y a une partie qui est liée au Covid mais pas tout quand même donc à un moment donné... Il fallait sûrement réformer la taxe d'habitation, je ne dis pas qu'il fallait rien faire, il fallait réformer cette taxe d'habitation car elle était injuste, beaucoup de monde le disait d'ailleurs mais de là à tout annuler purement et simplement... C'est quand même 18 milliards à l'année... Vous rajoutez à cela la disparition de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) c'est encore 15 milliards, cela fait déjà 33 milliards, vous multipliez par 2 mandats de 5 ans, cela fait 10 ans cela fait déjà 330 milliards... Enfin vous voyez, à un moment donné, c'est aussi des mathématiques, c'est relativement simple à comprendre et quand il n'y a pas de croissance suffisante et bien vous allez le chercher de la dette à l'emprunt et il y a aussi des charges d'intérêt de l'emprunt, et donc elles grèvent le budget et donc ce sont des dépenses publiques que vous ne faites pas parce que vous ne faites pas pour des tas de domaines mais vous allez alimenter les charges d'intérêt. Donc je pense que sur le plan des finances publiques il y a quand même un sacré questionnement, il y aura une remise à plat quel que soit le prochain Gouvernement, ce sera un vrai sujet. Espérons qu'ils ne supprimeront pas la taxe foncière des communes parce qu'alors là ce serait.... On n'aurait plus de levier fiscal, on serait totalement dépendant des dotations... C'est dans les têtes de certains... Décentralisation des années 80 chez certains elle n'a jamais été digérée vraiment... Donc on recentralise... Voilà, c'est recentraliser les financements et les compétences... Je m'arrête, je suis trop long.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : « Avis sur le projet de raccordement au réseau de transport d'électricité ». On a été saisi tardivement mais il me semblait important qu'on puisse délibérer, Laurent

NOTEBAERT, on les a accueillis, il me semblait important qu'on puisse leur donner un avis favorable.

Monsieur NOTEBAERT : Tout à fait, Monsieur le Maire.

➤ **ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE :**

33. Avis sur le projet des Sociétés XTC New Energy et Orano pour la construction et l'exploitation de trois usines de batteries et son projet de raccordement au réseau de transport d'électricité :

Monsieur Laurent NOTEBAERT présente au Conseil Municipal :

Le projet présenté par les sociétés XTC NEW ENERGY et ORANO en vue de construire et d'exploiter une usine de recyclage de composants de batteries.

Le projet prévoit par ailleurs un raccordement au réseau de transport d'électricité du site industriel.

Les sociétés XTC New Energy et Orano s'associent sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque pour un projet de construction de trois usines sur les communes de Gravelines et de Loon-Plage. Deux usines seront dédiées à la fabrication de composants de batteries pour véhicules électriques que sont les matériaux actifs de cathode et leurs précurseurs. La dernière usine sera quant à elle dédiée au recyclage de batteries.

Pour ce faire, les porteurs de projets ont formulé une demande de raccordement au réseau public de transport d'électricité auprès de RTE pour une puissance de 210 MW pour fin 2027.

Après étude, ce raccordement ne peut se faire que via une double alimentation souterraine à 225 000 volts d'environ 5,5 km depuis le poste de Flandre-Maritime.

Dans le cadre de la demande de déclaration d'utilité publique et conformément aux dispositions du code de l'article R.323-6, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sollicite l'avis des collectivités sur celle-ci.

Par ailleurs, le projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique ainsi que deux demandes de permis de construire.

Selon les modalités prévues dans le code de l'environnement, le conseil municipal peut émettre un avis préalable à l'ouverture de l'enquête publique qui se tiendra dans les mois à venir (dates à la discrétion du commissaire enquêteur).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale unique ainsi qu'à la déclaration d'utilité publique relative au projet de raccordement au réseau de transport d'électricité du site industriel d'Orano et de XTC New Energy (Projet NEONAT).

Monsieur le Maire : Merci Mr NOTEBAERT, je pense qu'on sera tous d'accord pour donner cet avis favorable.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Le Conseil Municipal,

- **Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;**
- **Approuve ces propositions ;**
- **Emet un avis favorable au projet de raccordement au réseau de transport d'électricité du site industriel d'Orano et de XTC New Energy ;**
- **Emet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale unique nécessaire à la construction et l'exploitation du site industriel**

L. INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire : J'ai 2 informations à vous donner, la journée « sport et handicap » se déroulera le 22 mai, inscriptions à partir du 22 avril, me précise-t-on. Et nous accueillerons des collègues Maires du Nord et du Pas-de-Calais sur proposition de Natacha BOUCHARD en lien avec Alain BOONEFAES qui suit de près les travaux de ce Collectif des Maires du Littoral qui réfléchit à la manière de gérer au mieux, avec la plus grande humanité possible ce problème migratoire qui touche notre rivage. Il n'y a pas de solution miracle, cela se saurait, mais il y a des actions, de la concertation, des échanges. Et donc il faut se concerter donc on accueillera les Maires du Littoral, ici même, vendredi avec la Maire de Calais, je crois que personne ne peut contester ce que je disais encore récemment le fait que le problème même s'il est devenu un sujet Littoral, c'est au départ un sujet Calaisien. Je crois qu'on sera tous d'accord là-dessus. Après on n'est pas forcément, je le dis aussi, en phase sur toutes les propositions qui sont faites mais bon il faut bien se confronter à un moment donné pour essayer d'avancer, sinon c'est chacun qui fait sa démarche en direct avec le Ministère de l'Intérieur, cela n'a pas beaucoup de sens... Il est quand même intéressant à un moment donné d'essayer de converger, je ne dis pas qu'on va régler le problème mais je crois que la population nous rendrait responsable de rester spectateurs les bras croisés, ce que nous ne sommes pas. Mais il faut se concerter pour essayer de faire évoluer les choses à l'échelle européenne puisqu'à mon avis c'est à ce niveau-là que les choses peuvent évoluer sur le droit d'asile, le traitement des demandes de celles et ceux qui veulent aller en Angleterre... Il y a quand même des choses qui peuvent être faites, du moins, à mon avis... Voilà je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis à samedi, je compte sur vous donc rendez-vous à la Porte aux Boules dans la tenue qui vous ressemble... Merci.

La séance est levée à 20 h 15

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

La Secrétaire de Séance,

Christelle DENEVILLE

Le Maire,

Bertrand RINGOT



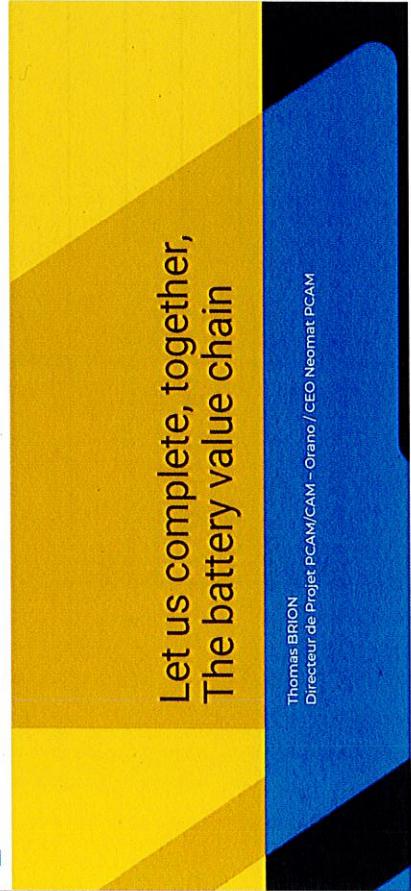
- Présentation par XTC-ORANO - Etat d'avancement du projet :

Monsieur le Maire : Je suspens la séance pour accueillir les chefs de projet de l'opération XTC ORANO prévue sur les communes de Gravelines et de Loon-Plage, donc j'accueille Mr BRION qu'on a déjà eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises mais également Antoine-Marie BETHENOD en charge des opérations publiques pour ORANO, je leur laisse le soin de nous présenter ce dossier dans ses évolutions que nous connaissons, que nous nous réjouissons d'accueillir à Gravelines, non loin d'Aluminium Dunkerque, non loin d'OVH, c'est vrai que c'est une zone qui réunit des compétences multiples, si je puis dire, en termes industrielles, il faut se féliciter du développement de ce secteur. Je vous passe la parole Mr BRION.

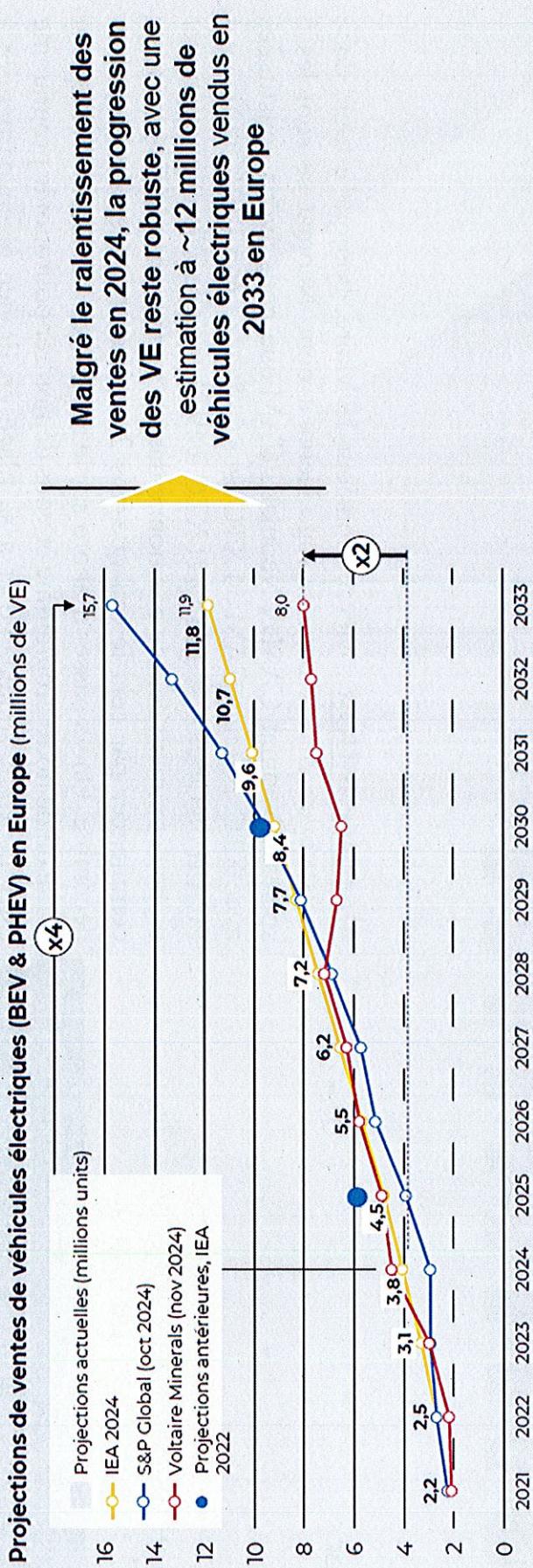


Monsieur BRION : Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous, donc vous voyez en 1^{ère} page le logo Neomat donc Neomat ce sont les 2 sociétés Neomat CAM et Neomat PCAM que nous avons constituées avec XTC. Neomat CAM où XTC est à 51 % et Orano à 49 % et Neomat PCAM où Orano est à 51 % et XTC à 49 % mais je vais vous expliquer un peu comment cela se positionne dans le programme. Mais je voulais commencer par cela le fait que nos 2 sociétés ont été constituées en décembre. On va passer d'abord sur le marché du véhicule électrique et la raison de notre programme et vous démontrer pourquoi le programme est tout à fait soutenable et a sa place en France et en particulier à Gravelines.

Thomas BRION
Directeur de Projet PCAM/CAM – Orano / CEO Neomat PCAM



Marché VE | Le marché des VE va continuer sa progression avec des ventes qui doublent voire quadruplent à horizon 2034 dans le cas le plus optimiste



Ceci s'explique par :

- Respect des Accords de Paris :
 - Neutralité carbone pour 2050 → « 100% zero-emission car target » dans l'UE pour 2035
 - Tous les OEMs ont entamé leur transition vers l'électrique et ont investi massivement dans (i) le développement de nouveaux outils industriels et (ii) une chaîne d'approvisionnement résiliente pour la production des VE

Pas de retour en arrière vers le véhicule thermique et ceci garantit une perspective robuste des VE en Europe

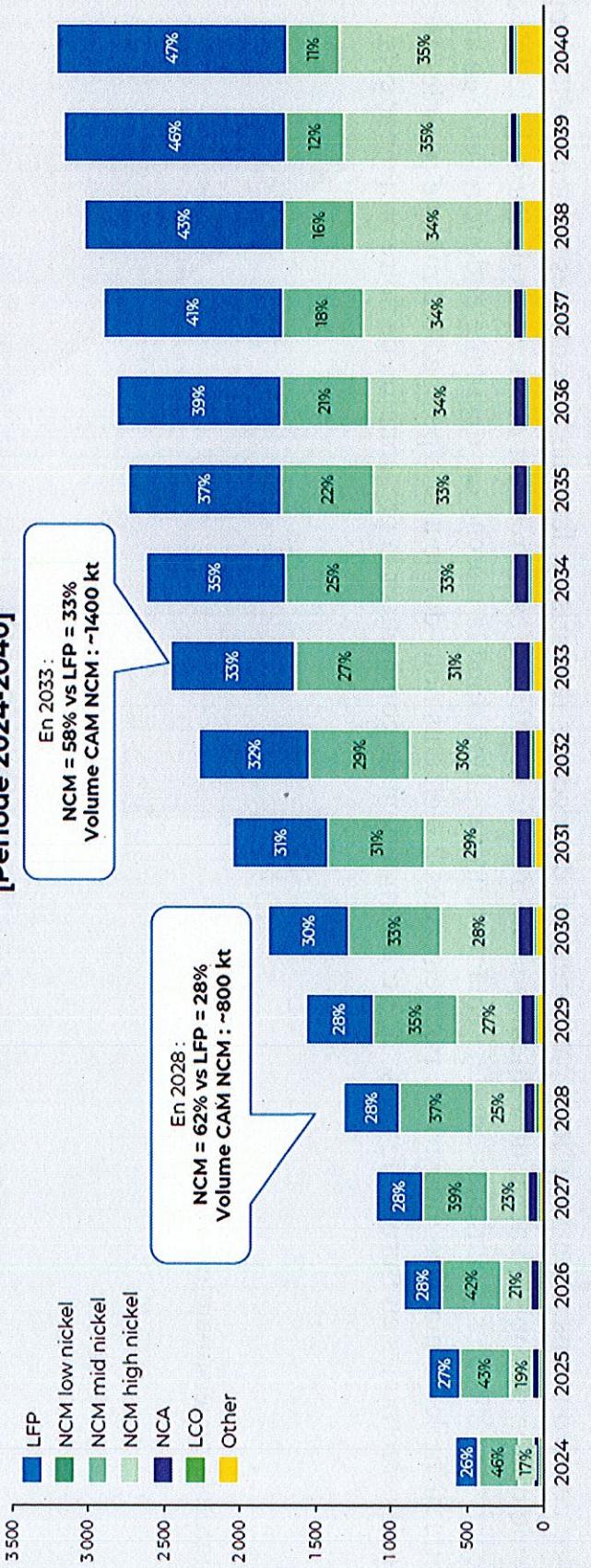


Si on regarde les différentes études des véhicules électriques qu'on a, vous en voyez 3 différentes : S&P (oct 2024), Voltaire Minerals (nov 2024), des projections antérieures (IEA 2022) et la projection IEA 2024. On voit qu'on a eu un ralentissement des ventes de véhicules électriques en 2024 mais la progression reste robuste. On a une estimation à 12 millions de véhicules électriques vendus en 2033 en Europe c'est la courbe jaune. La version de S&P est un peu plus favorable elle est à 15,7 millions et la version de Voltaire Minerals qui est notre consultant un peu plus prudent est à 8 millions. Mais on est dans tous les cas entre 2 fois et 4 fois les ventes prévues en 2024, donc on estime quand même cette progression malgré le ralentissement 2024 et les évolutions des ventes 2025 confirment pour le moment cette tendance, on ne parle que de 2 mois... Mais on est en phase avec ces évolutions et on l'explique par le respect des accords de Paris, le fait que la vente des véhicules électriques sera la seule option possible en achat de véhicules neufs à partir de 2035, c'est le résultat des accords de Paris. Et le fait que les fabricants de véhicules électriques ont déjà entamé leur transition donc la marche est déjà faite et donc revenir en arrière cela va être difficile de manière industrielle pour eux. Ces 2 éléments nous donnent une perspective robuste pour le marché des véhicules électriques en Europe. Je pense que c'est important de commencer la présentation de notre projet par cela.

Si on regarde la page suivante :

Marché CAM | Malgré la progression des chimies LFP, les chimies NCM resteront une des chimies majoritaires en Europe

Projection de la demande CAM par chimie de batteries en Europe (ktpa)
[Période 2024-2040]



Les chimies LFP, NCM mid nickel et NCM high nickel vont rester les chimies les plus représentatives jusqu'à 2040 en Europe
A horizon 2040 : NCM = 46% vs LFP = 47%



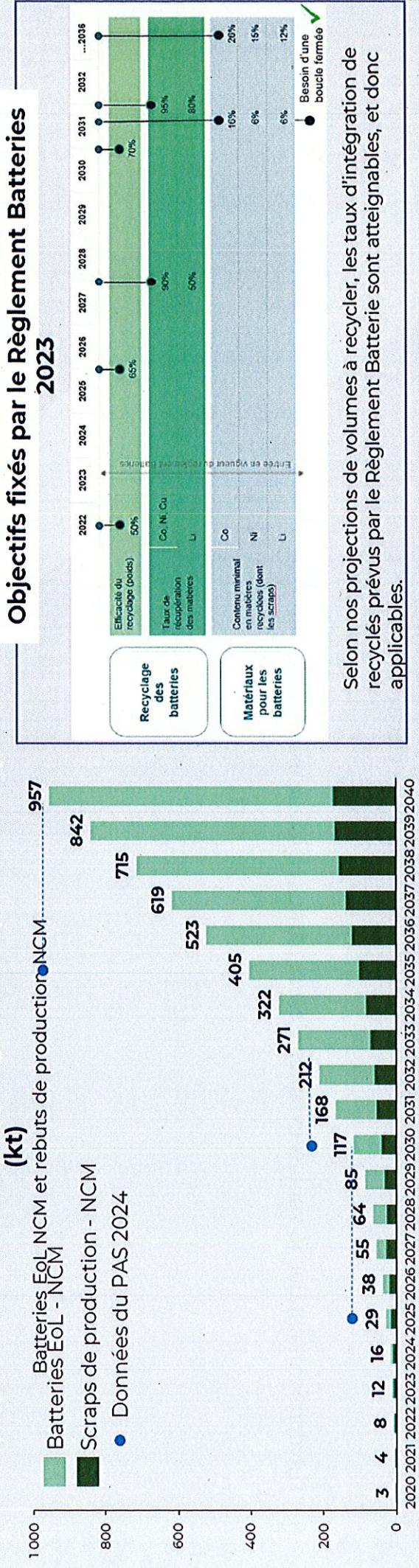
Source: Benchmark Mineral Intelligence, Oct 3 2024.

Vous allez voir je vais faire quelques mots sur la chimie. Vous avez peut-être entendu qu'il y a des batteries NCM (Nickel Cobalt Manganese) et des batteries en technologie LFP (Lithium Fer Phosphate). Nous, nous sommes sur la technologie NCM comme la gigafactory qui s'installe dans les Hauts de France qui fabrique des batteries en technologie NCM. Là vous voyez les projections de technologies donc la partie verte c'est la partie NCM avec différents niveaux de chacun des composants et la partie LFP c'est la partie bleue. On voit que toutes les projections qui s'expliquent par les installations industrielles qui commencent maintenant. On voit que la partie NCM reste équilibrée par rapport au LFP donc le marché du NCM représente à peu près la moitié du marché global des batteries des véhicules électriques.

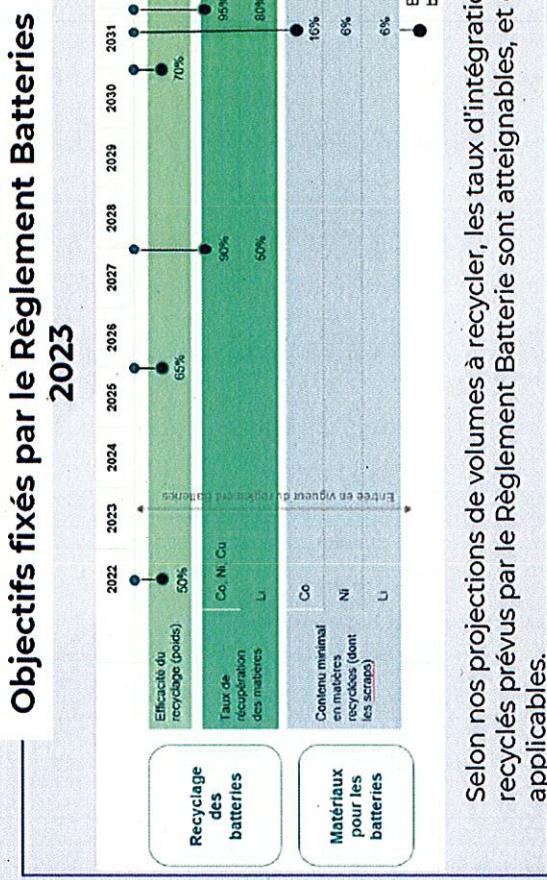
Le dernier point que je voulais évoquer c'est la partie recyclage, sur la page suivante :

Marché Recyclage | Les prévisions du marché du recyclage sont décalées dans le temps en lien avec le décalage (i) des prévisions de ventes de VE et (ii) du déploiement des gigafactories

Nouvelle projection - Marché du recyclage en Europe – NCM only –



Sources : Moyenne réalisée avec les données de BMI et de Voltaire Minerals.



Selon nos projections de volumes à recycler, les taux d'intégration de recyclés prévus par le Règlement Batterie sont atteignables, et donc applicables.

On regarde le recyclage des batteries en fin de vie, ce qu'on appelle les batteries EoL, en vert clair, là on le voit en kilotonnes donc 1 000 kilotonnes de batteries à l'horizon 2040 rentreront dans le marché du recyclage et à cela s'ajoute la partie rebut de production puisque les fabricants de batteries produisent énormément de rebut de production, on parle en nominal de 5 à 7 % c'est ce que font les gigafactories en Asie qui produisent déjà depuis quelques années. Par contre en Europe les gigafactories qui démarrent aujourd'hui sont à des taux beaucoup plus élevés, vous avez peut-être entendu parler de 20, 25 voire 40 % au tout démarrage de production. Cela va baisser heureusement et cela va revenir à un taux normal qui sera autour de 5 à 7 % mais technologiquement on aura toujours des rebuts de production et donc il y a un marché du recyclage au sein de la batterie, des batteries fin de vie mais aussi des rebuts de production. Les batteries seront forcément recyclées puisque le tableau qu'on ne lit pas bien malheureusement là, mon écran est peut-être un peu trop petit nous donne la réglementation européenne qui impose de réintégrer dans les fabrications de batteries des métaux issus du recyclage (entre 10 et 20 % suivant les métaux), et cela avec 2 taquets, un en 2031 et un en 2035 donc il y aura cette obligation d'intégrer... Alors pourquoi pas plus ? Tout simplement parce qu'il faut que le stock d'éléments à recycler qui nous permet de réintroduire cela dans la chaîne de l'amont soit là, et j'ai d'un côté le marché des batteries qui augmente et de l'autre côté mes batteries fin de vie que je vais pouvoir recycler et réintégrer dans le stock. Donc 15 % quand on fait ce petit calcul de progression c'est déjà pas mal, ce sont de beaux objectifs. Donc il y a bien un marché du recyclage qui n'est pas tout de suite pas en 2024 aujourd'hui comme je vous l'ai dit les gigafactories ont des rebuts de production mais il va arriver au fur et à mesure et en 2030 il sera là, il faut être là en 2030. Donc je suis désolé j'ai commencé par le marché avant de parler du projet et du contenu de notre projet mais c'est important de restituer un peu le cadre.

Une présentation très rapide de qui nous sommes :

Orano assure l'excellence sur...

... tout le cycle du combustible...

5,9 Md€
Chiffre d'affaires

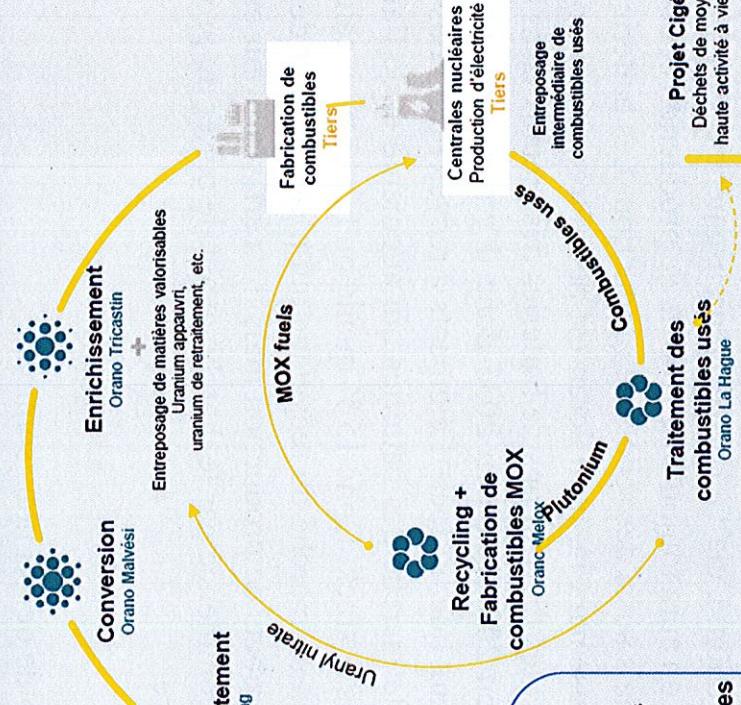
5,9 Md€
Chiffre d'affaires

35,9 M€

35,9 M€

17 500
employés

17 500
employés



... avec une présence internationale



4

évelopper les savoir-faire de transformation et de maîtrise des matières nucléaires pour le climat, pour la santé et pour un monde économique en ressources, aujourd’hui et demain

4

Neomat

Orano : on est sur le cycle du combustible. Je pense que vous connaissez Orano parce que vous connaissez surtout EDF à Gravelines. On part de la mine d'uranium, à la conversion du concentré d'uranium, la partie enrichissement qui augmente la partie d'uranium qui nous sera utile dans les centrales nucléaires et puis à la fin des centrales on a la partie recyclage et la fabrication d'un combustible à partir de plutonium qu'on appelle le MOX. On est vraiment dans le cycle de la matière autour de l'uranium. On a une implantation mondiale principalement en France mais on exploite des mines au Kazakhstan, en Mongolie, jusqu'à récemment on exploitait des mines au Niger. On a une usine d'enrichissement à Tricastin, notre usine de recyclage est à la Hague près de Cherbourg et on a des bureaux et des implantations industrielles aussi en Amérique du Nord. Notre raison d'être, c'est de développer les savoirs-faire dans la transformation de la matière donc on est bien autour de la transformation de la matière pour le climat ou pour la santé, dans un monde économique en énergie. Notre savoir-faire c'est la transformation de la matière et notre raison d'être c'est viser l'énergie à zéro carbone, voilà. Donc on a notre place dans l'univers de la batterie.

On s'est associé avec XTC qui est à la page suivante :

Présentation d'XTC New Energy

Started energy materials since 2002 and separated from XTC Group in 2016, XTC New Energy (SSE:688778) is increasing cathode sales volume year by year, and ranked TOP 1 in China since 2018.

- All kinds of Lithium-Ion battery cathode materials including LCO, NCM, LFP, LMO, etc.

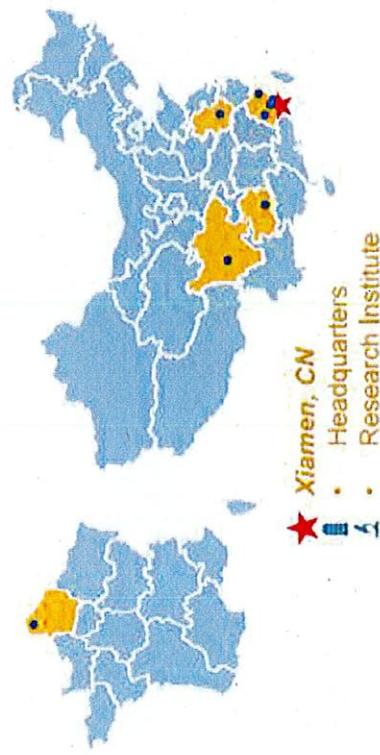


XTC (Xiamen Tungstène Corporation) : à l'origine c'est une société qui est à l'exploitation des minéraux. Ils sont dans le sud de la Chine entre Shangai et Canton, c'est assez large mais cela vous donne une idée, c'est l'espace dynamique de la Chine exactement. Il se sont intéressés à la fabrication des matériaux pour les batteries à partir des années 2000, 2004, 2005. Ils sont passés par toutes les technologies qu'on voit là et ils ont industrialisé la fabrication des matériaux pour les batteries. En 2024 ils ont produit 100 000 tonnes de matériaux pour les batteries, de matériaux et de cathodes, je vais en parler. Notre projet tourne autour des matériaux de cathodes sur la partie amont. La cathode c'est la borne + des batteries. C'est une poudre que les gigafactories qui fabriquent les batteries vont utiliser pour faire la borne + de la batterie. C'est 40 % de la valeur d'une batterie. Une grosse partie de la technologie de la batterie repose sur la chimie de la cathode, la borne +. L'anode est aussi importante, c'est du graphite. Il y a un peu plus d'apport technologique et de variation technologique dans la cathode à cause des différents composants qui la constituent.

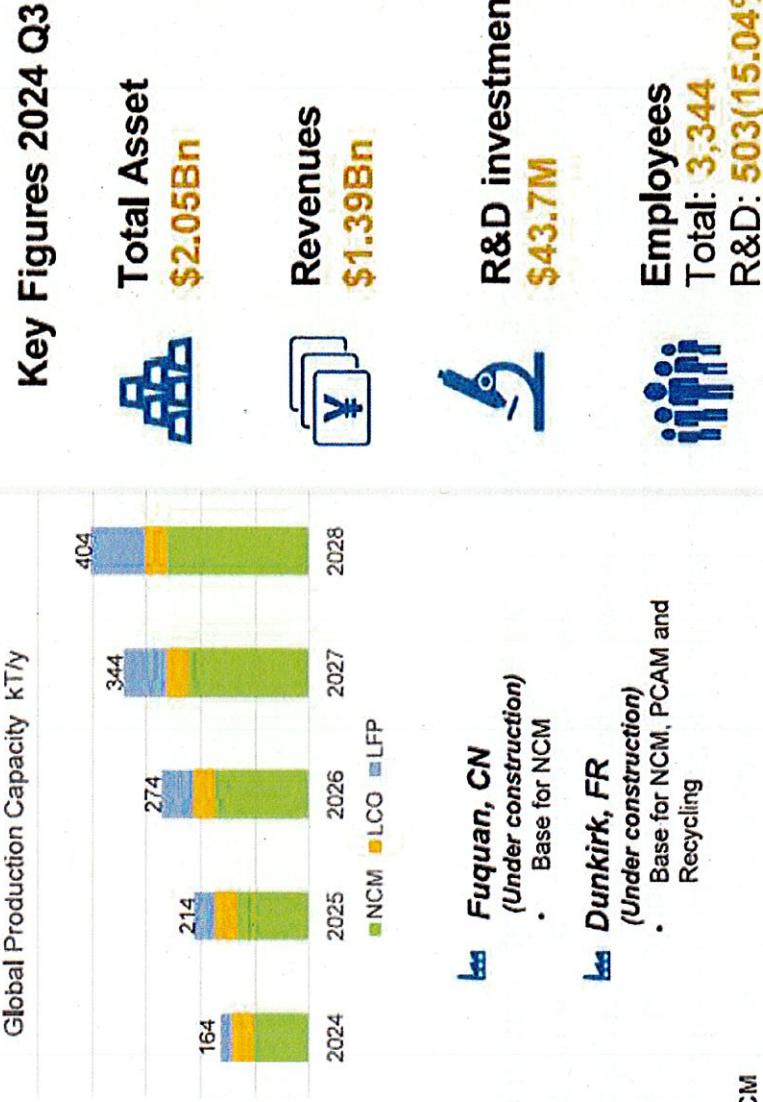
Si je continue sur XTC :

Présentation d'XTC New Energy

Headquartered in Xiamen, China with 8 production bases and 1 research institute, XTC is also focused on overseas markets.



Key Figures 2024 Q3



Vous voyez leur présentation, j'ai fait un copier/coller de leur présentation. Ils ont à peu près 2 milliards d'actif, un revenu qui tourne autour de 1,3 milliards, alors là c'était les chiffres du 3^{ème} trimestre 2024...

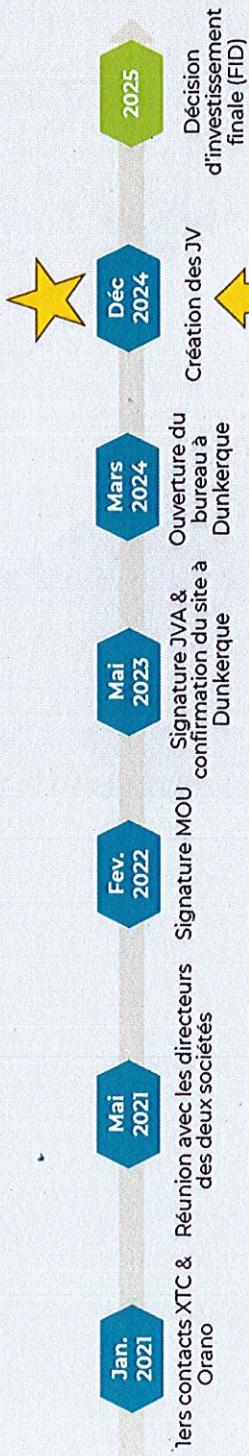
Fin 2024 ils sont à 1,6 milliards de chiffre d'affaires, avec des dépenses en R&D de 70 millions d'euros en fin d'année.

Vous voyez leur implantation en Chine avec toutes les zones et donc avec l'implantation à Xiamen au sud-est de la Chine.

Comme vous le voyez dans leur présentation ils ont indiqué les Hauts de France avec Dunkerque puisque le projet est bien lancé.

Je vais passer à la page suivante avec le détail de notre coopération :

Partenariat XTC & Orano | En 2023, Orano ont établi un partenariat stratégique pour développer la production de CAM & PCAM en Europe pour alimenter l'industrie automobile



Le 16 mai 2023, XTC New Energy et Orano ont signé un accord de Joint-Venture agreement à Paris

Le 9 décembre 2024, Orano et XTC New Energy ont annoncé la création de deux joint ventures en France dans le cadre de leur collaboration à Paris

Neomat

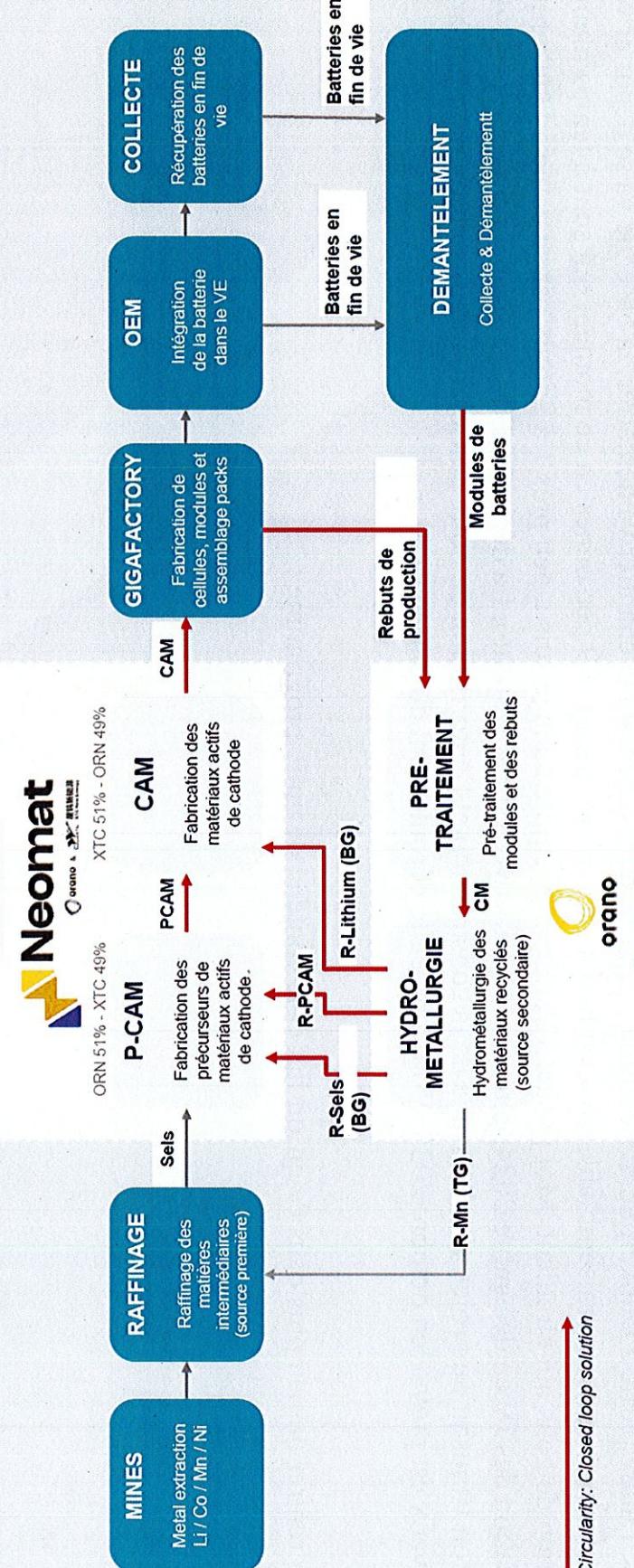
Nos premiers contacts avec XTC ont commencé en 2021 au moment du Covid, on avait Philippe HATRON (qui dirige le programme batteries d'Orano) mais qui à l'époque, dirigeait le bureau de Chine pour Orano et a pu les rencontrer en cette période où on avait du mal à se déplacer.

En février 2022 on a signé un MOU (Memorandum Of Understanding) et en 2023 on a eu 2 évènements importants : on a signé nos accords de JVA que j'expliquerai après et on a confirmé notre site dans le Dunkerquois plus précisément sur le terrain qui est entre Loon-Plage et Gravelines, confirmation qui nous a été donnée par le Grand Port Maritime de Dunkerque qui avait lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt que nous avons gagné. On a ouvert notre bureau à Dunkerque tout près de la Gare en mars 2024, donc pour le moment on est près de la Gare, ce qui est assez pratique puisqu'une partie de l'équipe est à Paris, l'autre partie à Dunkerque. Evidemment à partir du moment où le chantier va démarrer, la base vie va se déporter vers Gravelines, on gardera vraisemblablement un bureau à Dunkerque, on a 9 personnes en ce moment qui sont à temps plein et beaucoup de gens qui circulent. Moi je suis à Paris par exemple mais je suis à peu près 1 à 2 jours par semaine à Dunkerque. La création des JV en décembre 2024 (photo que vous voyez en bas à droite). La décision d'investissement finale, c'est-à-dire que là on va jusqu'à au projet, le démarrage de la construction et l'autorisation de notre conseil d'administration pour démarrer les travaux est prévue en octobre 2025. Voilà un peu le déroulement du partenariat.

Je vais rentrer un peu plus dans ce qu'on fait et le contenu de notre programme :

Le programme Orano batteries couvre la production de CAM et PCAM et le recyclage sur la Chaîne de Valeur des batteries Li-Ion

Matériaux



BG = Battery Grade
TG = Technical Grade

*IG = Technical Grade
CM = Cathode Mix or*

Neomat

Notre programme s'inscrit dans les priorités fixées par l'Etat français qui visent à accroître l'autonomie énergétique dans

les domaines stratégiques, et de renforcer la souveraineté du pays. Il répond également aux objectifs d'atteindre la neutralité carbone en Europe d'ici 2050. **La Commission européenne a désigné le projet de recyclage des batteries d'Orano comme projet stratégique dans le cadre du Raw Material Act (CRMA).**

Si on regarde le cycle de fabrication d'une batterie cela part à gauche, cela part des mines, on extrait du Lithium, du Cobalt, du Manganèse, du Nickel et on extrait aussi du Graphite pour l'anode.

Donc « Li/Co/Mn/Ni » vont nous servir pour ce matériel de cathode, pour cette borne +

Il y a le raffinage sous forme de sels (sulfates de nickel, sulfate de manganèse, sulfate de cobalt) et nous on intervient à ce moment-là. On récupère ces sulfates on fait une 1^{ère} étape qu'on appelle la fabrication des précurseurs de matériaux actifs de cathode le P-CAM. C'est de la chimie liquide, ce sont des réacteurs dans lesquels on mélange en solution liquide ces éléments (Nickel Cobalt, Manganèse) on forme un précipité, un concentré, on en sort une poudre avec pas mal de technologie dedans. On doit vérifier précisément la chimie qu'on attend qui est différente suivant chaque constructeur donc il y a des gens qui sont à 90 % de nickel d'autres plutôt à 70 % de nickel, on cherche vraiment la bonne chimie et surtout la bonne cristallographie. C'est-à-dire que quand on regarde cette poudre à l'échelle microscopique on a une cristallographie qui est très très importante pour la performance de la batterie et c'est cela qu'on doit atteindre, le cœur de la technologie. Après dans cette partie P-CAM on vient l'assécher, retirer tout ce qui est impurité qu'elle soit magnétique ou non, impureté de type fer etc... On chasse le fer. Cette poudre-là on l'amène vers l'usine de CAM et là on a une série de fours et de broyeurs et dans cette étape de CAM on rajoute le lithium et à la fin on a une poudre noire qui est notre CAM qui lui va servir pour les gigafactories et qui a une performance électromagnétique, c'est-à-dire qu'il a un certain nombre de volts par gramme. Ce que l'on sort vis-à-vis du client c'est cela c'est des volts/gramme. Cela alimente les gigafactories on espère le plus possible, celles des Hauts de France. Ces gigafactories sortent les batteries pour les constructeurs automobiles, c'est la partie droite. En fin de vie les batteries sont démantelées, collectées, elles partent en prétraitement. La phase de prétraitement c'est la phase où on retire de la batterie tout ce qui est le « casing » la partie plastique qui est autour, la partie électronique, avant cela on l'a mise en décharge, on a mis la batterie en sûreté et on récupère la masse métallique. La masse métallique c'est la borne +, la borne – donc c'est cette étape qu'on appelle le prétraitement. Ensuite on passe en chimie en hydrométallurgie et on va re séparer les composants qui vont remonter dans la partie amont pour refaire du P-CAM et du CAM, ce que je vous évoquais avant sur les besoins en recyclage. Notre projet c'est ce qu'on a en blanc : fabrication de P-CAM avec Neomat PCAM (où Orano est majoritaire), fabrication de CAM (où XTC est majoritaire 51% contre 49%) et le recyclage où là c'est vraiment un procédé Orano (mais XTC a une part

dans cette partie-là, enfin souhaite rentrer dans cette partie-là car c'est vraiment un cycle complet qu'on voit). C'est pour la partie CAM et P-CAM une technologie XTC que nous on achète et qui donc vit en France, c'est un peu inversé de ce qu'on a pu connaître parfois dans l'industrie, les 2 sociétés ont acheté la technologie de XTC qui est utilisée depuis 20 ans dans leurs usines donc c'est une garantie aussi de succès, ce qui rassure aussi nos clients. Je ne peux pas évoquer aujourd'hui parce qu'on n'a pas de discussions à faire mais on discute avec l'ensemble des gigafactories et le fait d'avoir un relais XTC puis après une production en Europe c'est un point rassurant car ils sont déjà en train de produire. Donc cela rentre bien dans les priorités fixées par l'Etat Français sur l'autonomie énergétique pour la souveraineté du pays. On est bien dans le zéro carbone puisqu'on participe au recyclage. Le résultat de cela c'est que la Commission Européenne a désigné un certain nombre de projets, comme faisant partie du Cadre du Raw Material Act (CRMA) qui dit : voici les projets stratégiques. Il y a une dizaine de projets sur les batteries dont notre projet de recyclage des batteries qui a été désigné comme projet stratégique selon le CRMA, c'est le seul en France.

Monsieur le Maire : Ce sera le seul endroit où on pourra faire ce process ici en France ?

Monsieur BRION : Alors ce n'est pas le seul endroit où on fera du process, j'espère que nos concurrents continueront à faire du recyclage...

Monsieur le Maire : Oui...

Monsieur BRION : Par contre c'est le seul qui a été considéré comme étant stratégique. Aujourd'hui, on a d'autres projets sur la partie P-CAM et CAM, vous avez peut-être entendu parler de « AXENS » qui souhaite s'installer dans les Hauts de France qui a des capacités un peu plus grandes, mais on a discuté avec eux et ils souhaitent aussi s'installer un peu plus bas vers Valenciennes je crois. Il y a d'autres projets de recyclage on est vraisemblablement le plus avancé étant entendu qu'ERAMET a arrêté son projet. Mais on ne sera pas le seul car il y a de la place, il y a des besoins, on voit vraiment qu'au niveau du marché du recyclage les capacités annoncées sont encore sous capacitives. Je vais présenter l'installation du projet à Dunkerque :

Programme Batteries | Sélection d'un site dans les Hauts-de-France

Usine CAM Usine PCAM Usine de recyclage

Dunkerque, Territoire d'industrie décarbonée



Neomat PCAM/CAM	Recyclage	Capacités	Investissement M€	Emplois en 2030
50 kt usine CAM avec démarrage en 2028 (étendu à 100 kt) 20 kt usine PCAM avec démarrage en 2030 (étendu à 40 kt)	15 kt BM capacité hydrométallurgie en 2030 (étendu à 30 kt)		~ 1500 M€	100
			1200	1200

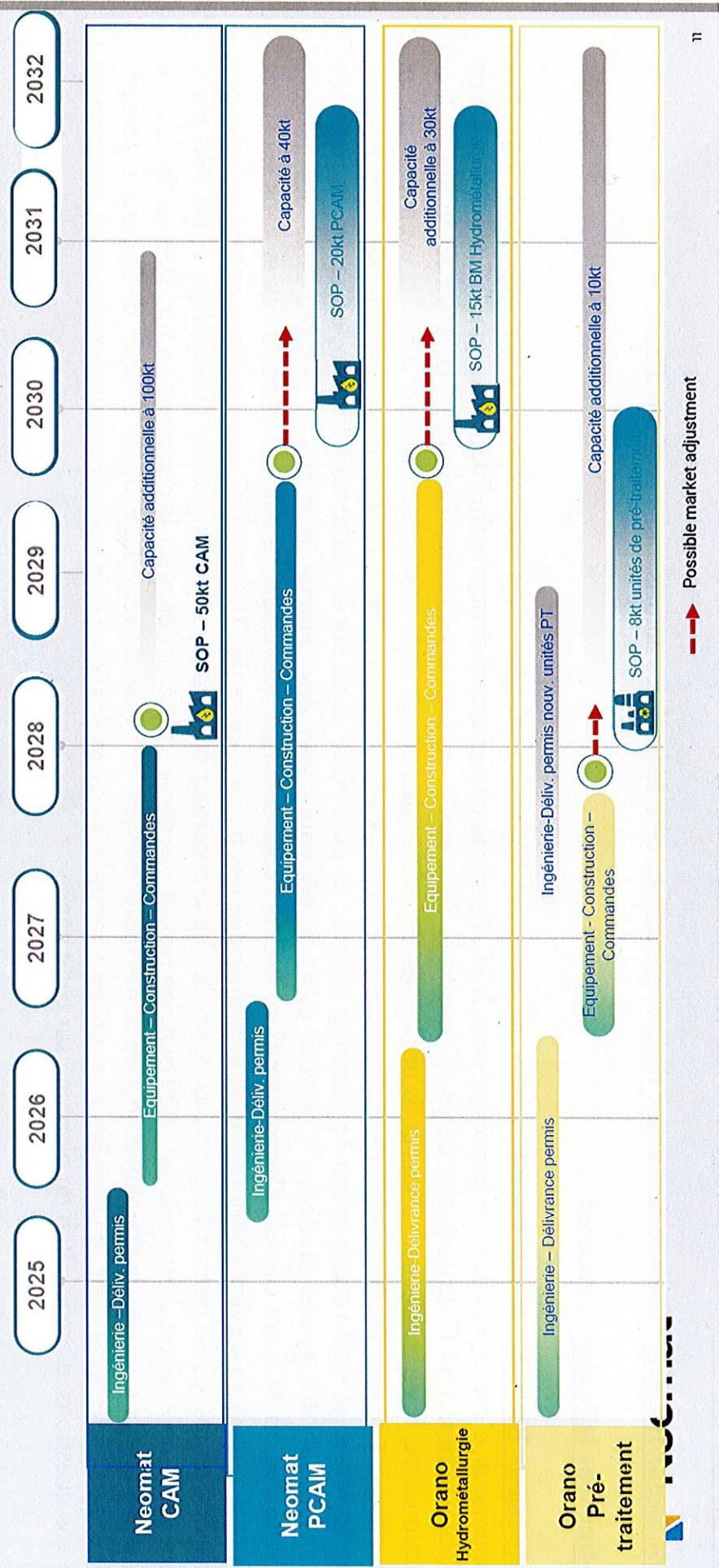
Neomat

Vous voyez une présentation très schématique. On est au nord d'Aluminium Dunkerque à un rayon de 2 kms à peu près de la centrale de Gravelines, à moitié sur Loon-Plage à gauche la partie CAM avec une unité de fabrication CAM1 dont on souhaite voir vous le voyez à droite avec tout en bas à gauche la partie CAM avec une unité de fabrication CAM1 dont on souhaite voir démarrer la construction fin 2025 avec une mise en service début 2028 (50 000 tonnes de matériaux de cathodes, donc de bornes +). Ces 50 000 tonnes représentent à peu près sur des petits véhicules 500 000, sur des gros véhicules 350 000 véhicules par an, donc capacité de 50 000 tonnes c'est 350 000 à 500 000 véhicules /an. Dans un 2nd temps, on installera l'usine CAM2, 2 ans plus tard, 50 000 tonnes à nouveau donc on montera entre 700 000 et 1 million de véhicules/an. L'usine P-CAM est au fond et va servir à la fabrication des matériaux de cathodes, donc le plus proche du bord à quai et l'usine de recyclage au sud au plus proche d'Aluminium Dunkerque. Phase 1 pour l'usine de P-CAM, c'est 20 000 tonnes donc pour vous donner une idée : il faut un 1 kg de P-CAM pour fabriquer 1 kg de CAM, on rajoute du lithium dans le CAM mais on enlève un composant hydroxyde donc cela correspond à peu près à 1 kg pour 1 kg. On commence avec plus petit pourquoi ? Parce qu'au niveau du CAM on a une réglementation européenne qui nous aide à implanter des usines de CAM en Europe. Elle nous aide parce qu'elle a donné des objectifs de localisation en Europe de fabrication de ces CAM, ce n'est pas encore le cas côté P-CAM. On a une concurrence assez forte de la Chine, il y a des projets aussi au Maroc et donc la compétitivité économique ne nous permet pas encore de dire en phase 1 on va installer l'équivalent du 100 % du P-CAM nécessaire à la fabrication de CAM donc on préfère avancer étape par étape. On se dit on a besoin d'un taux de recyclage pour assurer les CAM, ce que je vous disais en 2031. Cela fait une usine de 15 000 tonnes et on met P-CAM qui permet de couvrir ces 15 000 tonnes de recyclage. Donc avec 50 000 tonnes de CAM j'ai besoin d'une usine de 15 000 tonnes pour le recyclage et de 20 000 tonnes de P-CAM pour couvrir ces besoins en recyclage, le reste sera approvisionné à l'extérieur. En phase2, 2^{ème} phase de 50 000 tonnes, P-CAM peut-être une 2^{ème} fois 20 000 tonnes ou peut-être plus si la réglementation évolue, je peux vous dire que mon collègue à côté travaille ardemment dessus, on espère que cela évolue et puis recyclage pareil une 2^{ème} fois 15 000 tonnes. Tout cela, selon les dimensionnements que j'évoque qui peuvent varier, représente un investissement de 1,5 milliards d'euros à peu près avec 1 300 personnes au bout des 2 phases. Phase 1 de CAM (le 1^{er} projet du calendrier) on est à plutôt autour de 600 à 700 employés c'est déjà pas mal, puisque c'est CAM qui a le plus d'employés mais au bout cela fera 1 300 personnes. Je vais vous montrer le calendrier que vous allez voir en dessous alors cela c'est le calendrier général et après le calendrier détaillé :

Un calendrier ambitieux ajusté aux besoins du marché

Production Gigafactories en France → production de rebus à recycler

Début d'une grande quantité de batteries de VE à fin de vie



Tout en haut, vous voyez l'usine de CAM avec une mise en service début 2028, un début des travaux fin 2025 donc exploitation à partir de 2028 et une phase 2 qui arrivera un peu plus tard vraisemblablement 2 ans plus tard, le conseil d'administration d'Orano va nous autoriser pour le moment que la phase 1 bien évidemment, et il y aura après la 2^{ème} phase.

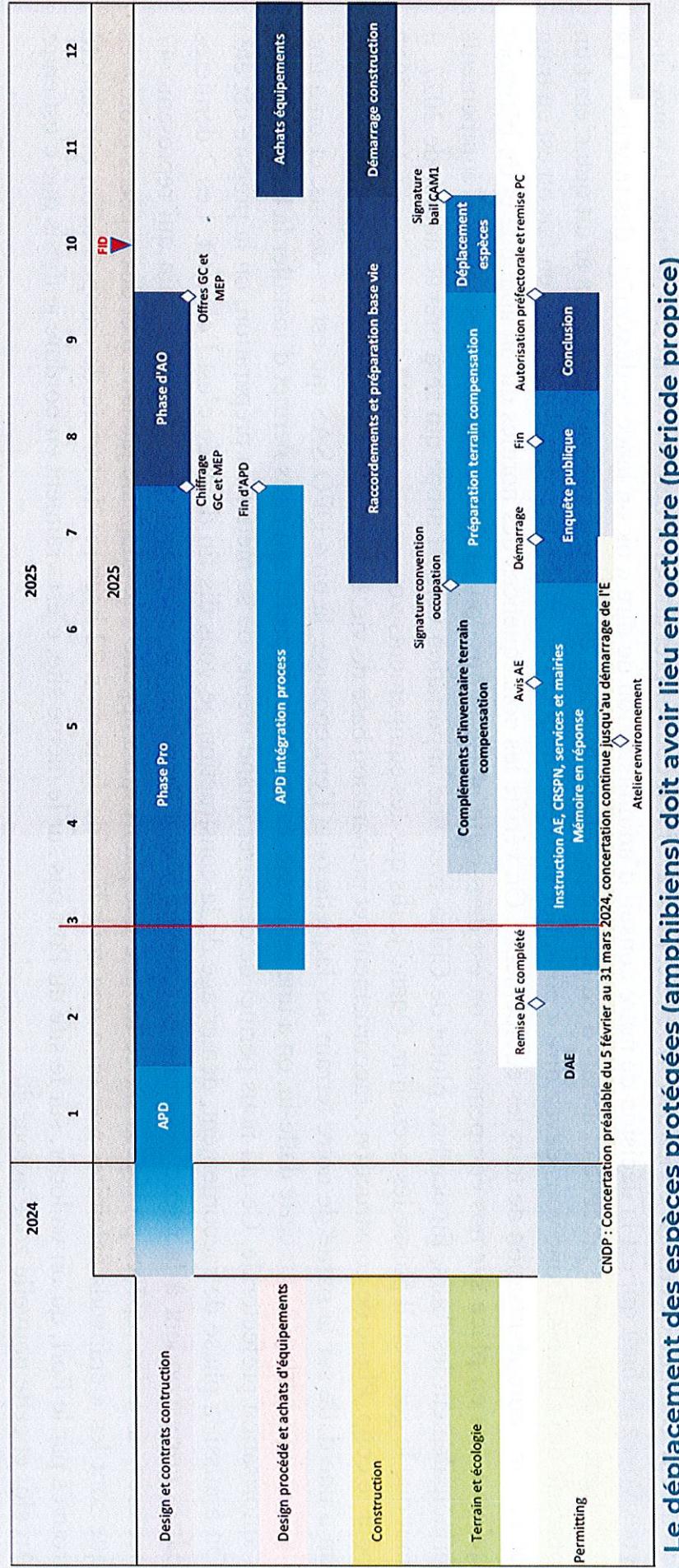
Monsieur le Maire : Le démarrage fin 2025 est vraiment stabilisé ?

Monsieur BRION : C'est le démarrage de la construction, cela dépend des autorisations préfectorales...

Monsieur le Maire : D'accord...

Monsieur BRION : Je vais y venir dans le calendrier détaillé mais par contre c'est notre objectif. C'est un objectif important pour nous, c'est un objectif très important pour XTC. Ils souhaitent vraiment démarrer fin 2025. Pourquoi ? Car eux ont donné l'autorisation à XTC de démarrer ce projet, quand je dis « eux », ce sont les autorités Chinoises, la province du Fujian leur actionnaire, il y a maintenant 2 ans et ils ont besoin de voir un démarrage cette année pour montrer que cela avance. Donc on a vraiment besoin de démarrer cela. L'avancement commercial, on avance bien. Il nous manque pour cela l'autorisation préfectorale, je vais vous montrer le planning derrière et on avance aussi sur la partie construction, on rentre en phase de consultation des génies civilistes, l'objectif étant de pouvoir signer des contrats avec eux en octobre 2025 dès qu'on a l'autorisation de notre conseil d'administration. P-CAM comme Orano recyclage, ils sont reliés entre eux et vous les voyez pour une mise en service plutôt fin 2029, un démarrage des travaux entre fin 2026 et 2027 on ne sait pas encore, on a un peu plus de temps. C'est pour cela que vous voyez la phase construction paraît un peu longue sur le recyclage et P-CAM parce que notre objectif est d'être prêt fin 2029 donc on ne sait pas encore si on va démarrer la construction fin 2026 ou fin 2027, il y a une marge d'un an. Précialement je n'en ai pas parlé, c'est la 1^{ère} phase du recyclage, on est en train de discuter d'accords avec nos partenaires donc je vais aller vite sur cette partie-là. Le dernier slide que je voulais vous présenter avant de répondre à vos questions, c'est le détail du planning sur cette année :

Planning 2025 détaillé de l'usine CAM – phase 1



Le déplacement des espèces protégées (amphibiens) doit avoir lieu en octobre (période propice)

La partie haute que vous voyez, donc vous voyez la barre rouge c'est là où nous sommes, on est en mars, j'aurai dû la décaler un peu à droite car je l'ai fait il y a 15 jours... On est en avril 2025. On a fini notre avant-projet détaillé avec une société d'ingénierie qui s'appelle « Ingérop » que vous connaissez peut-être en partenariat avec EquA. On est en phase pro c'est-à-dire qu'on est vraiment en phase de consultation avec nos génies civilistes, l'objectif étant un chiffrage de toute la partie génie civil et mécanique électricité construction cet été, pour avoir un contrat prêt autour d'octobre au niveau du triangle rouge que vous voyez en haut qui est la décision de notre conseil d'administration de dire « ok on lance le démarrage des travaux ». La 2^{ème} ligne c'est la partie procédé et achats d'équipements, on est toujours en phase d'intégration je vous ai dit que c'était un procédé des Chinois. Donc vous devez dire « pourquoi vous êtes toujours en phase de projet détaillé ? » en fait on est en train de revoir l'europeanisation de tous les équipements. On vérifie les conséquences des normes qu'on applique et du bâtiment qu'on a mis en place sur nos équipements, on est dans cette phase-là qui doit se finir en juillet. Les achats d'équipements principalement les fours, fin octobre, plutôt de Chine avec une importation vers l'Europe qui sera prévue autour de 2027, il faut que le génie civil puisse les accueillir. Quand je dis que les équipements vont arriver en 2027, c'est vraiment début 2027 pour le coup. Phase de construction : raccordements et préparation base de vie, cela va commencer cet été on a l'autorisation, on a une dalle sur la partie de notre terrain sur laquelle on a l'entreposage, là on a QPO SAS qui est au-dessus, et on a une dalle qui est partagée, sur cette dalle-là, on a une autorisation préalable du préfet qui nous permet d'installer la base vie avant l'autorisation préfectorale. Ce qui nous permet de démarrer quand même, de se mettre en préparation, on la prépare cet été. On a aussi la phase de raccordement, démarrage de la construction, je vous dis fin d'année c'est l'objectif. Les 2 dernières barres correspondent à la partie « Terrain et écologie » et « Permitting », sur l'écologie on a un terrain qui représente 47 hectares, on a des espèces protégées sur ce terrain, une plante qui s'appelle « la gnaphale jaunâtre » et des espèces protégées que sont les « crapauds calamites » et on a une zone humide donc on a 22 hectares de terrain de compensation qui ont été trouvés par le Port, qu'on va louer, sur le site du Port pas sur le même site, c'est vraiment en bordure je dirais que c'est entre Arcelor et cette nouvelle zone autour du...

Monsieur le Maire : 1 € du m² c'est cela ?

Monsieur BRION : Exactement, c'est cela 1 € du m² par an. Sur cette partie-là on va préparer les terrains cet été, l'objectif étant de pouvoir déplacer les crapauds calamites dont je parlais en octobre. Pourquoi en octobre ? Parce qu'une fois qu'on a passé la date d'octobre on ne peut plus les trouver, ils se cachent... On doit attendre mars...

Monsieur le Maire : Ce sont des malins...

Monsieur BRION : Et donc vraiment notre contrainte dans le planning, c'est le déplacement des espèces parce que si on rate octobre, on attend mars et donc cela ne marche plus avec le démarrage de la construction...

Monsieur le Maire : On est assez spécialisé aussi sur ce sujet...

Monsieur BRION : Vous connaissez bien, j'imagine, on n'est pas les seuls... On n'est pas les 1ers à avoir ces sujets-là... Nous c'était les crapauds, il y en a d'autres, ce sont d'autres espèces...

Monsieur le Maire : On a eu les lézards nous...

Monsieur BRION : Il y a des lézards aussi tout à fait, tout à fait...

Monsieur le Maire : Bon il y a bien des chansons avec les lézards, mais ce n'est pas cela...

Monsieur BRION : Sur la partie autorisations, je vais commencer par la toute petite ligne qui est en clair qui était la concertation préalable dans le cadre de la CNDP qui avait eu lieu du 5 février au 31 mars on était venu à Gravelines plusieurs fois on a eu 14 séances. On est maintenant en concertation continue il nous reste 1 réunion à faire qu'on va organiser en mai pendant laquelle on va vous parler des données environnementales c'est à dire celles qu'on va présenter à l'autorité environnementale, que l'autorité environnementale est en train de regarder, qui sont en fait l'évolution de ce qu'on a présenté à la concertation préalable, donc cela c'est en mai. La CNDP s'arrêtera au démarrage de l'enquête publique et en parallèle notre dossier d'autorisation environnementale a été complètement revu par les services de l'Etat, la DREAL, l'ARS, la DDTM enfin l'ensemble des services. Le dossier a été déposé à l'autorité environnementale avec un accusé réception le 18 mars. Ils nous doivent une réponse pour la commission du 28 mai. En parallèle, on passe devant le conseil régional scientifique de protection de la nature vraisemblablement en avril, ils ont notre dossier de déplacement

de la biodiversité. On a préparé notre mémoire en réponse pour l'enquête publique. En parallèle de cela, Monsieur le Préfet doit saisir le tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur, ce qui veut dire qu'on aura une enquête publique qui passera en été entre juillet/août... On a regardé que les mairies étaient ouvertes à ce moment-là, il y a aussi la consultation de notre site, on met à disposition tous les documents sur notre site et donc une conclusion, fin de l'été, pour avoir une autorisation prélectorale fin septembre en même temps que la remise du permis de construire dont je n'ai pas parlé mais qui suit un schéma parallèle, ce qui nous permettra de déplacer les espèces en octobre. C'est un calendrier assez serré sur la partie Permitting. Je ne l'ai pas dit mais il y a les services et mairies qui sont consultés en même temps que l'autorité environnementale, je pense que vous avez déjà été saisis de ces dossiers-là, enfin vos services ont déjà été saisis de ces dossiers-là. Voilà le schéma de Permitting qui est assez serré mais qui peut nous faire perdre 6 mois si on rate ce planning-là. Je suis au bout de ma présentation. Si vous avez des questions, nous sommes là pour cela ?

Monsieur le Maire : Bien merci pour cette précision. Moi je retiens que les travaux pourraient démarrer, on va parler au conditionnel, avant la fin de l'année, ce serait quand même assez positif. J'aurai un certain nombre de questions, je vais vous les lister peut-être sur l'échéance 2035 les accords de Paris, bon oui... Il y a parfois certains Etats qui souhaiteraient remettre en débat ces sujets-là, je pense aux Allemands notamment. Si vous pouvez nous donner quelques éléments sur les débats au niveau de la commission Européenne ? Au niveau des aides aux véhicules électriques : est-ce que vous pensez qu'il y aura de nouveau des aides sur les véhicules électriques dans les années qui viennent, en fonction des discussions que vous avez avec le Gouvernement ? Si vous pouvez nous donner des éléments sur le déploiement des bornes électriques sur le territoire par rapport à ce qui a été fait ? Quelle cadence ? Quelles perspectives par rapport à ce que vous observez notamment en France mais si on a des éléments de comparaison avec d'autres pays européens c'est intéressant aussi de voir comment on se situe. Vous n'aurez peut-être pas toutes les réponses à mes questions maintenant, mais je me permets de vous les poser. Sur la vitesse de chargement des batteries, je sais que cela évolue aussi fortement, si vous avez des éléments à terme à quelle échéance on mettra autant de temps pour charger la batterie, c'est quand même je crois un élément décisif pour le basculement. Si vous avez des éléments sur l'autonomie des batteries, l'état de la recherche, l'état des différents producteurs et des capacités proposées ? Un point de communication c'est vrai vous le constatez au fil de nos échanges, on est assez attaché comme chacun d'entre nous à notre nom, c'est-à-dire qu'ici on est à Gravelines donc c'est sûr que nous, on sera content, la population

sera contente si vous prenez l'habitude de dire « XTC Orano Gravelines Loon-Plage » parce que vous êtes installé à Gravelines et à Loon Plage, bien sûr tout cela s'inscrit sur le GPMID et dans la CUD mais la réussite de votre implantation dépendra quand même aussi de votre ancrage local, je me permets de le dire très clairement. On dit « la centrale de Gravelines » vous voyez... On a une histoire, on apparaît dans l'histoire au XII^e siècle, on a été fortifié par les contes de Flandres, Charles QUINT s'est occupé de Gravelines, on a eu Vauban Gouverneur de Gravelines en 1706 quand même tout le monde n'a pas eu Vauban comme Gouverneur. On a eu après Monsieur DENVERS qui a aussi décidé d'installer la centrale de Gravelines qui fait aujourd'hui finalement que vous soyez là. Voilà, donc je me permets de le dire, je le dis à chaque fois : « la pédagogie, c'est l'art de la répétition », il y a pas mal d'enseignants autour de la table donc... Un mot sur les concurrents, plus sérieusement, c'est intéressant. J'ai eu l'occasion de rencontrer le président de XTC j'avais été convié à le rencontrer et j'avais senti une solidité de l'entreprise, je pense que si vous avez choisi... Enfin je ne sais pas qui a choisi qui ? En général quand on se marie, c'est un choix partagé, mais il faut parfois une démarche de l'un ou de l'autre en 1^{er} lieu... Je serai intéressé de savoir un peu comment cela s'est fait, comment vous vous retrouvez ensemble ? Il y a peut-être d'autres questions ? On va les lister. Alain BOONEFAES ?

Monsieur BOONEFAES : 2 petites questions. La maturité de la production des batteries est-ce que cela va confirmer aussi la baisse du coût des batteries qui aujourd'hui est un coût assez important dans l'achat d'un véhicule ? 2^{ème} point : quels sont les risques environnementaux liés à votre activité ?

Monsieur le Maire : Je pense qu'on est SEVESO mais vous allez le confirmer... Laurent NOTEBAERT ?

Monsieur NOTEBAERT : Merci Monsieur le Maire. Plusieurs questions également sur le processus de fabrication, on va avoir une usine de recyclage je pense que c'est essentiel pour l'avenir de la batterie effectivement car ce n'est pas encore quelque chose qui est vraiment en place, il y a beaucoup de questions là-dessus pour avoir un cycle complet de la fabrication jusqu'au recyclage. Par curiosité on serait à combien de taux de recyclage de la batterie et que deviennent les matériaux qui ne seront pas recyclés, je ne sais pas comment vous lesappelez « matériaux ultimes », enfin bref qu'est-ce qu'ils deviennent ? Comment sont approvisionnées les différentes usines que vous allez avoir ? Par quels types de moyens de transport ? Comment allez-vous délivrer aussi vos matériaux produits ? Au moment de la construction, combien va-t-il y avoir d'ouvriers sur place ?

Pour nous c'est quelque chose d'assez essentiel car vous êtes placé au début de notre entonnoir donc en terme de transports cela a un impact qui peut être non négligeable et cela me fait venir à la dernière question que j'aurai, est-ce que vous vous inscrivez également dans un autre système qui est mis en place « d'usine sans parking » pour la suite ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci, d'autres questions ? Raoui DEFFRUIT Adjoint à la Jeunesse ?

Monsieur DEFFRUIT : Simplement comment vous comptez faire des formations ? Quel est le recrutement ?

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Julien VEYER ?

Monsieur VNEYER : Votre usine est effectivement stratégique pour la France mais comment elle s'intègre dans l'écosystème local de la vallée de la batterie du Dunkerquois ? Quels sont les partenariats éventuellement que vous allez tisser avec les producteurs de modules de batteries, les futurs producteurs de batteries qui n'ont pas la même technologie ? Est-ce que vous pourrez être compatibles ou pas ? Sur la question des routes : comment vos produits arrivent ? Uniquement par voie maritime ? Par camion ?

Monsieur le Maire : Merci. D'autres questions ?

Monsieur DEVOS : Monsieur le Maire, c'est une démarche tout à fait différente de ce qui a été fait précédemment...

Monsieur le Maire : Monsieur l'Adjoint aux sports...

Monsieur DEVOOS : Vous connaissez Gravelines, vous connaissez son activité culturelle et sportive et je voudrais savoir si au travers de votre présence ici, si vous étiez prêts à nous aider directement ou indirectement pour que nos deux activités, je pense à Michèle, et aux Sports, pour savoir si vous étiez partie prenante sur un avenir positif ?

Monsieur le Maire : Je dirais même « Gagnant » !... Bien, merci. Je regarde notre benjamin de séance, ingénieur EDF, pas de question sur la consommation électrique ?

Monsieur FALL : Non, mais je trouve que c'est un projet qui s'imbrique dans l'écosystème global d'un monde avec le moins d'émissions possibles, zéro émission c'est compliqué, mais le moins possible c'est tout à fait possible... Moi simplement je

me questionnais mais quelqu'un l'a évoqué partiellement sur le fait qu'on va être dans un monde avec une compétition au niveau des Ressources Humaines, je le pense vraiment, c'est déjà le cas mais cela va être un peu plus le cas une fois que toutes les industries annoncées vont s'installer avec des compétences à forte valeur ajoutée. De ce fait-là, vu que l'offre de formation locale, n'est pas, je pense à mon avis, suffisante pour absorber tous les besoins qui seront émis par les industries, je voulais savoir ce qui était prévu de votre côté pour pouvoir avoir les ressources nécessaires au bon moment ?

Monsieur le Maire : Oui effectivement, il y a un chantier comme on dit, bon je pense que c'est déjà pas mal...

Monsieur BRION : La liste est longue...

Monsieur le Maire : Vous avez 2 heures... Non...

Monsieur BRION : Je vais essayer de répondre à l'essentiel des questions, pas à tout...

Monsieur le Maire : Je vous en prie...

Monsieur BRION : Je n'ai aucun problème par exemple sur la partie « marchés », mais si cela vous convient on pourra rajouter un complément par écrit, je pense Antoine-Marie qu'on saura faire cela. Est-ce qu'il y a des Etats qui remettent en cause 2035 ? De moins en moins, l'Allemagne a été un peu méfiaute maintenant les véhicules Allemands, les marques Allemandes rentrent dedans, Volkswagen a sa propre gigafactory, Mercedes est impliqué dans le projet ACC dans les Hauts de France l'usine de Billy BERCLAU à Douvrin, donc c'est de moins en moins vrai. La question : est-ce que ce sera 2035 ou 2036 ? On peut l'imaginer, aujourd'hui la commission Européenne est très ferme sur le maintien de 2035 et ce n'est pas remis en cause, maintenant est-ce qu'en 2031 ou 2032 on ne prendra pas 1 an ou 2 parce que certains industriels seront un peu en retard et pousseront dans ce sens-là... Cela je ne peux pas vous le garantir par contre la ligne, elle est très claire. Au niveau des aides aux véhicules au niveau des particuliers je ne sais pas vous dire, ce que je peux vous dire par contre c'est qu'il y a eu le rapport du Commissaire Séjourné, il y a maintenant 2 semaines, qui a donné un certain nombre d'éléments pour favoriser la vente de véhicules électriques et la production de véhicules électriques. Il a surtout parlé de l'aspect « subventions » ce sont des choses sur lesquelles on est très attaché. Notre bureau de relations publiques à Bruxelles pousse beaucoup dans ce sens-là, nous, on s'inscrit dans le cadre, je peux être très transparent de ce qui s'appelle la loi C3IV qui est une application de la loi

Européenne qui autorise un taux de subvention de nos capitaux investis de 25 % mais avec un plafond parce que nous sommes considérés comme une seule entreprise, même si je vous ai dit qu'il y a 3 entreprises. Vis-à-vis de la réglementation Européenne nous ne sommes qu'une seule entreprise donc on a un plafond de 200 millions d'euros. Ce que je vous dis ce sont des textes publics et comme je vous parlais de 1,5 milliards en bout du bout, cela veut dire que les 25 % on va les manger relativement vite donc on n'est pas les seuls à discuter de ces sujets-là... Alors il y a d'autres fonds, il y a des « fonds innovation », des choses comme cela sur lesquelles on va chercher mais on a besoin pour maintenir un niveau de compétitivité importante, qui à la fin se retrouvera sur les prix, d'améliorer ce niveau de subvention. On joue nous Orano et on le retrouve dans les éléments donnés par le Commissaire Séjourné, on joue sur d'un côté des éléments de protection limités au départ mais nécessaires pour favoriser l'industrie Européenne par rapport à l'industrie Chinoise qui auront un temps donné et de l'autre côté un niveau de subvention comparable à ce qui se passe en Chine et ce qui se passe aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis avec la loi IRA, ils ont en plus de cela des aides aux véhicules pour les véhicules fabriqués aux Etats-Unis, ce qu'on n'a pas encore en Europe. Cela ça nous manque, dans l'équation il nous manque encore des éléments donc je suis un peu qualitatif dans ce que je vous dis et je vous dis le chemin qu'il reste à faire. On a quand même avancé. La loi C3IV, la France a d'ailleurs beaucoup poussé pour cette loi C3IV mais au départ la réglementation TCTF qui autorise cela c'était un 1^{er} pas mais il en faut d'autres. Voilà sur la partie aides aux véhicules pour les particuliers cela fait partie des éléments mais on ne le voit pas encore venir voilà... Au niveau des déploiements des bornes électriques la comparaison j'aurai du mal à le dire, je crois qu'on est pas mal mais franchement je ne saurai pas vous le dire, je garde cette question, on vous donnera des éléments mais je ne saurai pas vous le dire. Au niveau de la vitesse de chargement des batteries, cela repose beaucoup sur la chimie des cathodes, alors là on est complètement dans la chimie des cathodes : tant l'autonomie que la vitesse des recharges. Quand je vous disais 50 % LFP 50 % NCM. Pour faire court le LFP c'est pas de recyclage parce que difficile à valoriser (Lithium Fer Phosphate). Fer, phosphate cela ne vaut pas grand-chose donc cela va être difficile de faire une économie du recyclage / Faible autonomie : 250 kms / Temps de recharge plus long. Par contre plus faible au coût et donc cela marche, je caricature, c'est le véhicule citadin, après on trouvera des... Voilà... Le véhicule qui va pouvoir faire des kms c'est le véhicule NCM avec un temps de recharge plus rapide et on joue sur la chimie aujourd'hui je vous disais les variations, elles jouent beaucoup on parle du « high nickel 90 % » on discute avec certains clients Européens de 90 % de nickel, cela va

jouer sur le temps de recharge, on va pouvoir baisser jusque 15 / 20 minutes au fur et à mesure et puis il y a le « mid nickel » on cherche le bon équilibre, en fait. C'est clairement au niveau de la cathode qu'il y a une partie de la réponse pour descendre jusqu'aux 10 minutes dont certains constructeurs parlent... On n'y est pas encore donc je ne vais pas vous donner d'échéance mais pour aller à cela et pour aller aux 600 kms, voilà... Communication, j'entends votre remarque et on en parle beaucoup en interne, on a un vrai sujet de communication entre Gravelines Loon-Plage et Dunkerque cela rejoint la discussion avec les partenariats étonnamment. Aujourd'hui, on a eu besoin de beaucoup communiquer Hauts de France/ Dunkerque parce que nos partenaires n'étaient pas forcément Gravelines Loon-Plage, au fur et à mesure qu'on va s'installer on va remettre en avant Gravelines Loon-Plage, je m'y engage... Mais on a eu aussi besoin vis-à-vis de nos partenaires...

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas un reproche...

Monsieur BRION : Je sais bien, mais je sais que c'est un sujet. On a eu besoin vis-à-vis de nos partenaires de nous situer un peu plus, et il y avait la notion « Hauts de France Vallée de la Batterie » cela c'est le numéro 1 et le numéro 2 « Dunkerque » dans nos critères de choix qui nous ont fait aller à Dunkerque, l'organisation Orano XTC, cela a été l'accès électrique, proximité d'une centrale mais bon l'électricité voyage même si elle ne voyage pas bien, il ne faut donc pas être trop loin...

Monsieur le Maire : Il vaut mieux être proche...

Monsieur BRION : Il vaut mieux être proche, proximité d'un poste électrique c'est le cas avec le poste électrique du GPMDF et Flandre Maritime et puis l'accès à un Port, c'est le cas du Port de Dunkerque. Le dernier point, ce sont nos partenaires, nos clients, nos fournisseurs et là vraiment on s'inscrivait dans la Vallée de la Batterie. J'embraye et je reviendrai sur les autres questions sur le partenariat. Les gigafactories dont on parle dans les Hauts de France : « ACC » c'est du NCM 90 % de nickel à peu près, qui vont produire pour Stellantis et Mercedes. « Verkor » c'est du NCM en technologie cathode. « N Vision » c'est du NCM, « Prologium » batteries solides mais en NCM. On parle maintenant de « PowerCo » qui fournit Volkswagen là c'est en Europe NCM, « Agratas » pareil... Je ne peux pas vous donner le résultat des contrats, mais on discute commercialement avec l'ensemble de ces clients-là, on ne fournira pas tout le monde mais on discute avec l'ensemble... Evidemment on discute avec VERKOR ils sont à côté, avec ACC ils sont à côté, cela fait du sens... Cela fait partie des conditions au démarrage de la construction d'arriver avec un certain nombre de contrats commerciaux. Vous voyez le démarrage de la construction prévu

par le conseil d'administration en octobre, on avance bien côté commercial, je voulais vous le dire, ce n'est pas fini... Notre objectif c'est d'assurer la capacité de 50 000 tonnes notre conseil d'administration nous a dit « il faut que vous veniez en ayant des contrats qui vous le permettent, ou des commandes ou des intentions de commandes qui vous permettent d'assurer les 2/3 de votre capacité au moment de la construction ». Vous voyez on est vraiment en train d'avancer sur ce sujet. Pourquoi XTC ? Pourquoi ils nous ont choisis ? D'abord parce que XTC a manifesté son intention de venir en Europe et était intéressé par la France et dans nos conditions à nous Orano groupe français, c'était une implantation en France. Ce n'est pas le seul producteur de matériaux de cathodes en Chine, c'est un des plus gros mais ce n'est pas le seul, aujourd'hui si vous avez un téléphone Apple c'est vraisemblablement de la cathode XTC, les véhicules cela dépend mais le téléphone c'est vraisemblablement de la cathode XTC. Ils avaient une volonté de venir en France, on avait la volonté on l'a senti dès le départ d'avoir un partenariat équilibré je vous ai dit 51 % 49 % avec un vrai contrôle c'est-à-dire que Neomat CAM la 1^{ère} à s'installer c'est 51 % XTC mais notre accord de JV détaille bien et Orano a un vrai poids et décide, valide l'ensemble des contrats, valide le transfert de technologies, les technologies seront en France donc on a un partenariat vraiment équilibré. Pourquoi eux nous ont choisis ? Il faudrait le leur demander. Je pense qu'on soit un gros groupe industriel qui a l'habitude d'une industrialisation en France, ce qu'ils ne connaissent pas car ils n'ont jamais industrialisé une usine ailleurs qu'en Chine jusqu'à maintenant cela les a rassurés. Qu'on travaille sur le site de la matière cela les a rassurés, on a une réussite de diversification qui s'appelle Orano Med, vous en avez peut-être entendu parler on installe une usine on a démarré la 1^{ère} pierre déjà dans les Hauts de France près de Valenciennes sur cette partie médicale donc on s'est déjà diversifié ailleurs que dans le nucléaire, c'est lié au nucléaire, mais on est dans le domaine médical. Tous ces éléments les ont rassurés. Un point qui joue aussi sur la nature humaine, c'est que quand ils ont cherché où s'installer en plein Covid en Europe, nous on avait des gens en Chine qui étaient sur place qui les comprenaient, on a des collègues qui sont Chinois qui ont pu aller les voir. Philippe HATRON qui est le directeur du programme batteries maintenant qui à l'époque était à Beijing a pu aller les voir, cela joue aussi. Voilà les différents éléments qui font qu'on se comprend. Je pense qu'on a des valeurs assez proches, ce qu'ils mettent avant c'est le zéro carbone et le développement donc on se retrouve assez bien, mises à part nos propres compétences qu'on a reconnues. Nos concurrents : recyclage, tout le monde se cherche un peu, cela met un peu de temps « Northvolt » n'a pas été une bonne nouvelle pour nous puisque cela montre aussi qu'on a besoin de renforcer la partie subventions, après on a toujours raison après coup c'est facile mais... Ils ont voulu lancer une usine de fabrication de batteries, une usine de CAM, une usine de P-CAM, une usine de recyclage, le tout en même temps dans le nord

de la Suède, cela faisait beaucoup... Et lancer l'ensemble de ces investissements cela faisait beaucoup je ne dis pas qu'ils avaient tort et qu'on a raison mais en tout cas on en a tiré un enseignement en disant « avançons par phase » comme cela on valide chaque étape de l'usine... Cela marche, on continue... C'est un peu cela notre schéma... Les autres concurrents, on a des usines de matériaux de cathodes : BASF et UMICORE en Allemagne et en Finlande et côté P-CAM on a des projets CNGR au Maroc et sur la partie P-CAM, c'est pour cela qu'on dit « attention on veut vraiment l'associer au recyclage », parce que le P-CAM on va avoir du mal à être compétitif avec ces gens-là. Maintenant quand on discute avec nos partenaires, je compare avec la Hongrie, je vais le dire vraiment comme cela on a la chance d'être une industrie électro intensive et pourquoi je dis qu'on a cette chance ? C'est que nos clients nous ont dit « On compare avec les projets en Hongrie et dans les coûts, vous avez un coût de personnel par rapport à la Hongrie un peu plus élevé mais vous avez un coût d'électricité un peu plus faible » en espérant que cela continue après l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique). L'un dans l'autre cela se compense, c'est pour cela que je dis c'est une chance cela nous permet d'avoir une industrie qui peut compenser un peu ses coûts de personnel qui peuvent être plus chers que dans certains pays d'Europe de l'Est notamment. Maturité de la production qu'est-ce qu'on disait là-dessus ? Je ne sais plus... Ah oui, la baisse du coût, je pense que c'est lié à la subvention, c'est lié à l'amélioration de notre technologie, on a encore du chemin à faire sur l'amélioration de notre technologie... Je suis persuadé malheureusement que la production de batteries en France va ralentir la baisse des prix de batteries dans les 1^{ers} temps, mais le chemin est long. De l'autre côté, on voit qu'on a des perspectives d'automatisation pour améliorer la fiabilité des usines qui peuvent compenser. C'est un long chemin, il y a encore du travail mais par contre il y a du travail identifié pour baisser le niveau des batteries... Après on va augmenter aussi sur l'avantage technologique qu'on va avoir sur la chimie qui fait que les matières sont chères mais on va gagner en autonomie et le dernier point je pense les capacités de recyclage et la baisse des matières nickel lithium on a eu une envolée en 2022 /2023 mais on voit que ça baisse. Pour produire le CAM, le matériau qui va rentrer dans les batteries 80 % de matière première, bon quand on met le recyclage et qu'on a un effet sur la baisse des matières tant sur le lithium avec les projets de lithium qui vont monter, cela va jouer sur la baisse des batteries. Je ne vous donne pas de chiffre mais je vous donne des éléments qualitatifs. Les risques liés à l'activité SEVESO, on est bien une usine, alors quand je dis une usine, parce que le SEVESO et l'ICPE s'apprécient sur l'ensemble des 3 usines, on est SEVESO seuil haut par contre les natures de danger dont on parle c'est corrosion à l'inhalation, et risque écologique en cas de dissémination dans l'eau, on n'a pas le risque d'explosion, on n'a pas le risque feu. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas logique d'avoir aussi ce type d'industrie, mais ce n'est pas notre cas. C'est le cas des gigafactories, en fait le risque feu apparaît

au moment des gigafactories. C'est traité dans notre dossier et puis le SEVESO cela s'accompagne aussi de toutes les mesures qu'on doit prendre en compte. Cela renforce plutôt le dossier ICPE quand on voit les natures de dangers dont on parle qui sont des natures de dangers qu'on connaît bien, je pense que le dossier ICPE permet de garantir un certain nombre de choses. Un point important pour nous l'entrée de matière à l'intérieur de l'usine c'est majeur de la limiter, on chasse le fer, on a absolument besoin de chasser le fer dans l'entrée de l'usine, ce qui veut dire qu'on a des mesures de contact d'insertion de la matière qui sont fortes et de l'autre sens aussi et vu le prix de la matière que je vous ai évoquée, en gros la matière qu'on rentre la matière 1^{ère} c'est le 22 €/kg à peu près, un peu moins maintenant c'est plutôt 19 € /kg, 50 000 tonnes/an, voilà la matière on n'a pas envie qu'elle se dissémine ne serait-ce que pour des raisons économiques et évidemment pour raison environnementale. Taux de recyclage on est au-dessus de 98 % en fait ce qu'on use c'est l'électricité mais dans la batterie le lithium, le cobalt, le nickel, le manganèse et puis autour le cuivre, l'aluminium, le graphite, ce sont des éléments qui ne s'usent pas par contre ils deviennent impurs, la chimie, la cristallographie se délite au fur et à mesure mais la matière est là. Donc c'est une question de technologie de pouvoir récupérer on est aux alentours de 98 % aujourd'hui et on peut faire des cycles donc vous multipliez les 98 % à un moment cela baisse ce n'est pas infini mais on va aussi s'améliorer sur 98 % donc on a un bon niveau de recyclage. L'approvisionnement des matières premières. On a les matières premières : lithium, nickel, cobalt, manganèse. On a des conditions assez strictes imposées par les constructeurs automobiles sur les normes qui vont s'appliquer pour l'approvisionnement de ces matières. En gros pour ces constructeurs automobiles, je le dis comme cela, il est absolument impensable d'imaginer pour eux se retrouver avec une image où ce soit associé à des mines dans des conditions négatives de travail des enfants etc... De toute façon cela ne correspond pas non plus à Orano, à nos valeurs, on exploite des mines d'uranium, on est irréprochable, c'est vraiment une des valeurs qu'on met en avant et on suit des normes donc selon les clients cela s'appelle la norme IRMA qui définit des critères très longs sur les conditions d'obtention des matières issues du travail des mines. Après cela va arriver par bateau pour la matière fraîche, la matière recyclée, elle est sur place. La partie bateau, on a estimé en nombre de camions au dernier kilomètre 120 camions /jour. Ce qui est par rapport à un ferry, c'est peu finalement voilà. Et la livraison rail / route, suivant les cas, nous on n'est pas embranché mais autour de nous on a pas mal de possibilités d'embranchements donc pareil au départ ça part par camion mais notre voisin au-dessus est embranché, notre voisin en dessous Aluminium Dunkerque est embranché donc cela va dépendre un peu de chaque client. Combien d'ouvriers sur place ? Cela va dépendre un peu on était 700 quand on démarrait 2 chantiers en même temps on va plutôt être autour de 500 je pense mais à confirmer, je retiens la question, et je vous répréciserai cela. Usine sans parking ? Qui on s'inscrit là-dedans, on s'est gardé

de l'espace foncier pour augmenter le nombre de parkings si on voyait qu'on avait du retard dans le déploiement de la mobilité et on le dit ouvertement. On fait partie du groupe mobilité animé par la CUD. Aujourd'hui ce qu'on a prévu dans notre permis de construire c'est 100 places de parking, on est capable d'en mettre un peu plus, on a de l'espace foncier pour en mettre plus mais on s'est limité à 100 pour à terme 1 300 salariés donc on est bien dans le cadre « usine sans parking ». Formation et recrutement c'est un gros gros sujet, c'est celui qu'on est en train d'attaquer maintenant avec XTC on est en train de définir les fiches de poste, là je ne vous l'ai pas mis je vous ai mis le nombre total mais on a un détail bien plus fin des différents types de postes qui vont du manutentionnaire au docteurant, au chercheur qui va travailler sur les différentes chimies donc on sait l'orienter on travaille sur les fiches de poste. On travaille avec le programme électro-mobilité, le programme ARIA pour former les gens, on rentre en discussion avec l'ULCO aussi cela fait quelques mois qu'on discute avec eux mais on ne leur a pas donné encore de matière robuste on est encore sur cette étape fiche de poste. Cela va vraiment être un point important des 2 prochaines années pour vous donner une idée les gens de XTC mettent un peu de temps à s'installer mais la 1^{ère} personne qui est arrivée c'est David WANG et il est aux Ressources Humaines donc son rôle c'est bien cela, l'enjeu c'est bien cela. Jason PENG vient de s'installer, il est plutôt industrialisation. Après au niveau de l'offre, locale on va former les gens je pense qu'effectivement le bassin d'emploi local ne suffira pas il faudra faire venir des gens aux alentours. Quand je dis vous, là je parle de nous, nous avons des atouts pardon dans la zone Gravelines Loon-Plage jusqu'à Dunkerque mais aussi autour de l'autre côté Calais. D'ailleurs le fait d'avoir fait la concertation préalable du débat public pour nous c'était important cela permettait de communiquer largement on est descendu à Saint-Omer, on avait envie de communiquer assez largement pour rappeler ce projet et pour susciter des choses on participe à tous les événements. On a participé à la Fabuleuse Factory qui avait lieu en début d'année, on avait fait la même à Dunkerque. Et au niveau des personnes originaires de Chine qui viendraient on l'a estimé à quelques dizaines et quand je dis quelques dizaines c'est plutôt 2, 3 ce n'est pas 9, 10... C'est plutôt de l'encadrement surtout sur cette partie technologique. J'espère que je n'ai rien oublié, si j'en ai oublié une importante, l'activité culturelle... C'est Monsieur...

Monsieur DEVOS : Et sportive...

Monsieur BRION : Voilà, voilà l'activité culturelle et sportive... Alors on a été contacté par toutes les organisations sportives de Gravelines, vous imaginez... Est-ce qu'on a prévu de s'associer à une activité de Gravelines, la réponse est : oui...

Monsieur le Maire : Ah !

Monsieur BRION : En revanche, laquelle ? On ne sait pas et dans quel timing ? On attend d'abord de démarrer la construction...

Monsieur le Maire : Bon, je vous donnerai mon avis à l'occasion, d'accord ?

Monsieur BRION : Je pense qu'on le prendra ! On aura intérêt à le prendre mais on a été contacté par tout le monde, on est bien en contact avec tout le monde mais on attend le démarrage de la construction avant de lancer ce chantier, voilà.

Monsieur le Maire : Merci c'est très complet. Je pense qu'on va arrêter là la présentation, on est amené à se revoir régulièrement, on est amené à vous accompagner avec nos équipes, on contribue aussi sur le permis de construire, en tant que Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois je m'intéresse bien évidemment à l'alimentation en eau du site, on suit cela de près je pense que ça se passe bien, il n'y a pas de souci particulier. On est très content de vous accueillir, que ce soit à Gravelines mais également à Loon-Plage. On vous remercie et on vous souhaite de respecter les délais on sera très heureux de mettre la 1^{re} pierre ensemble avant la fin de l'année si vous y arrivez, voilà.

Monsieur BRION : On le souhaite et on vous remercie beaucoup de votre accueil.

Monsieur le Maire : Merci à vous, à très bientôt.

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

La Secrétaire de Séance
Denise Christelle DENEVILLE



Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 JUIN 2025